

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature

Juillet 1747.

TOME LXXXVII.



BIBLIOTHÈQUE

de la Ville de Luxembourg.

3112



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritières d'ANDRÉ CHEVALIER ;
vivant Imprimeur de Sa Majesté
l'Impératrice & Reine.

M. D C C. XLVII.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Impériale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

LA mort du Sr. ANDRÉ CHEVALIER, arrivée le 10. Avril, n'empêchera pas que ce Journal ne paroisse, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) aux Héritières du feu le Sr. Chevalier, qui ont seules le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vendent complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez les mêmes Héritières, outre leurs impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elles débitent plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 43. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol.; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; lesdites Héritières le vendent par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. volumes.

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE.

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Juillet 1747.

ARTICLE PREMIER

Contenant des nouvelles de Littérature.

LA Franche - Maçonnerie veut nous donner encore de la matiere. Pour le présent c'est une Lettre, qui, après ce qui a été rapporté en son tems de cette Société dans nos Mémoires, peut également y mériter une place. On l'intitule : *Lettre d'un Franc-Maçon pour servir de réponse à Mr. . . . Docteur de Sorbonne*; & on la commence par ces mots :

*Discat prophanum vulgus ut infimi temnenda
non sint misteria ordinis.*

*Audita qui nescit tacere,
Sacra nequit penetrare templa.*

Voici la Lettre.

Vous êtes fâché, Monsieur, de ce que je me suis fait recevoir Franc-Maçon, & en ce cas nous pensons bien différemment; car je suis bien flatté de

ce titre, & ne le changerois pas contre bien d'autres que les préjugés plutôt que la raison ont introduit, dans le commerce des hommes. C'est d'eux, sans doute (les préjugés) que vous avez hérité cette haine contre notre Société. Car quelles raisons avez-vous pour nous blâmer? & quelle autorité pouvez-vous opposer à nos démarches? aucune, que celle de la prévention; misérable autorité pour un homme qui a du bon sens, & qui veut juger de tout par la raison. Comme vous êtes docteur de toutes les qualités qui caractérisent le vrai Savant, j'espère que vous ne refuserez pas d'entendre notre justification. L'entêtement est l'appanage de l'ignorance; je ne crains point ce caractère chez vous, si je puis venir à bout d'établir mes raisons. Je ne me flatte pas de faire de vous un prosélyte; mais je suis bien sûr au moins que la Maçonnerie y trouvera un apologiste. Je vais vous en faire l'histoire en abrégé, après laquelle je répondrai aux objections que l'on nous fait communément. L'ancienneté de sa naissance, la rapidité de ses progrès, sa noble institution, la sagesse de ses loix sont pour elle autant d'éloges. Vous la verrez sortie des mains de Dieu même, transmise aux hommes par le plus sage des Rois, reçue en terre comme une Divinité, obtenir un nouveau lustre de ceux mêmes qui la méprisent.

L'amour est la baze de toute Société; il l'est aussi de toute Religion: c'est lui qui nous porte avec une complaisance orgueilleuse à la recherche de son Auteur. Nous admirons dans Dieu l'effet prodigieux de son amour pour les hommes, & nous partageons par reconnaissance cet amour avec tous ceux qu'il a daigné favoriser. Telle est l'efficacité & l'étendue de cette vertu, qu'elle seule remplit presque toute la loi. Aimez Dieu, aimez votre prochain, & vous êtes justes. On peut de-là conclure que tout ce qui a pour objet

des Princes &c. Juillet 1747.

Objet la pratique de cette vertu, est digne de la recherche & de l'estime des hommes, & que toute Société dont elle est le fondement, est conforme aux loix de la nature & de la création.

Telle est la Maçonnerie : Pleine d'amour & de respect pour le grand Architecte de l'Univers, elle ne s'occupe qu'à lui bâtir des temples, où pour tout holocauste, on ne lui offre que des cœurs vertueux & pénétrés de l'amitié fraternelle. Je puis donc pour parler de son origine, remonter à la création du monde; puisque nos premiers Peres observateurs exacts des règles de l'amitié, étoient tous de zélés Maçons; mais le vice ayant chassé de leurs cœurs les principes vertueux, ils tombèrent dans des égaremens qui mirent le monde à deux doigts de sa perte; & le malheur seroit sans doute arrivé, si dès ces tems il n'eut été parmi les hommes des justes qui séparés du commerce des vicieux, pratiquoient dans leurs maisons les leçons que le Très-Haut avoit gravées dans le fond de leurs cœurs. Tels furent Abraham & les Patriarches, Moïse & les Juges, David & les Rois : Entre ces derniers aucun ne poussa si loin l'amour & le respect pour la Maçonnerie que Salomon. C'est lui qui rédigea en principes cet art qu'on n'avoit jusqu'alors exercé que grossièrement; c'est lui qui nous donna des règles & des secrets, & qui fit des vrais Maçons une Société Angelique. Un Ordre formé par un Roi si prudent, peut-il être la source de l'erreur & du vice? pouvoit-il sortir des mains de la sagesse même quelque règlement qui ne fût divin! & ne devrions-nous pas avoir pour la Maçonnerie le même respect que nous avons pour tout ce qui est sorti des mains de ce grand Roi? En vain le vulgaire ignorant voudroit-il démentir une si noble origine: il n'a que des futilités à nous opposer, tan-

La Clef du Cabinet

dis que nous avons pour nous des titres incontestables, une tradition exacte, & qui ne s'est jamais démentie. C'est donc aux Juifs que nous devons la Maçonnerie, que bientôt après ils abandonnerent le vrai culte : preuve qu'elle étoit pour eux une source de bénédictions & non pas d'égaremens.

Depuis la destruction du Temple de Jérusalem ; la Maçonnerie fut beaucoup négligée jusqu'à ce que nos freres les Croisés pour l'expédition de la Terre sainte, en renouvelèrent toute la beauté. Ils se servirent utilement de nos signes & de nos secrets pour se reconnoître ; c'est par - là qu'ils distinguoient leurs ennemis qui se méloient souvent parmi eux pour les surprendre & les égorger. De retour de cette expédition, ils ne manquerent pas de célébrer hautement la Maçonnerie qui les avoit garantis de tant de dangers ; reconnoissant combien ils lui étoient redevables de leur salut, ils érigerent de superbes Loges, & rendirent à l'Art - Royal toute sa splendeur. Chacun à l'envi aspira à devenir membre d'une si auguste Compagnie, & dans ces tems heureux on se croyoit fort honoré d'être connu pour membre de la Fraternité. Je pourrois vous faire ici un long détail de ceux dont le zèle s'est manifesté hautement pour la Maçonnerie ; mais qu'il vous suffise de savoir, qu'également respectée, elle a toujours eu à sa tête les premières Puissances, & que nous comptons encore à présent parmi nos freres plusieurs Rois, Princes & Seigneurs de toutes les Cours.

Si j'ai prétendu vous inspirer du respect pour notre Société, en vous en démontrant l'origine & les progrès, je suis bien persuadé de votre approbation à l'aspect de ses devoirs. Ce n'est point une Assemblée de gens sans mœurs & sans conduite ; elle suppose au contraire l'une & l'autre de ces qualités ;

des Princes &c. Juillet 1747.

9

Je vais vous en donner des preuves en vous traçant ses obligations.

On a mal compris le but de la Maçonnerie, & on l'a bien injustement accusé d'être contraire à la Religion & à l'Etat. Ceux qui ont formé des soupçons aussi injurieux, portoient avec une malignité inexorable, une ignorance profonde des règles qui nous sont prescrites. Je veux parler de cette obligation spéciale que nous contractons à notre entrée dans la Maçonnerie; obligation qui nous engage encore plus particulièrement que les autres hommes aux devoirs que nous devons à notre Religion, à notre Roi & aux bonnes mœurs. Il est vrai que quelques-uns d'entre nous ont mal rempli cette obligation; mais elle n'en est pas moins réelle, & tout ce qu'on peut déduire de ce manquement, c'est qu'on a reçu parmi les Maçons des gens qui ne méritoient pas cet honneur. C'est une faute commune à toutes les Sociétés qui sont un peu nombreuses, d'avoir de bons & de mauvais sujets. Tout ce que cette considération doit opérer chez les frères, c'est le désir ardent de détromper le public; c'est en suivant exactement les devoirs qui caractérisent le vrai Maçon, que nous viendrons enfin à bout d'ouvrir les yeux au vulgaire ignorant, & que notre conduite bien plus que nos discours, le persuadera de la bonté de nos démarches.

Rien ne suit de plus près les devoirs de vertu & de probité que celui qui nous engage spécialement à tous nos frères. Il fait encore l'envie & l'admiration de tous les profanes : on est surpris de voir des gens inconnus se donner à la première entrevue des signes d'amitié aussi peu équivoques. Chose étrange ! On est surpris de ce qui devrait être commun à tous les hommes, si les rangs & les intérêts ne l'avoient aboli; sage prévoyance des Maçons

qui



La Clef du Cabinet

qui les avez détruits ! C'est chez vous qu'un homme paroît réellement ce qu'il est, & qu'il fait souvent rougir le sort de l'esclavage où il l'a réduit. Nulle distinction chez vous que celle de la vertu ; & le dernier des hommes, s'il est vertueux, trouve dans le premier des Rois un frere & un ami.

Voilà les seules obligations de nôtre Ordre. Vous voyez qu'elles se réduisent à Dieu & au prochain, & qu'elles sont précisément les mêmes que celles que la loi nous prescrit à tous. Si nous présentons aux hommes des attraits pour les remplir plus facilement, doit-on nous imputer le désir que nous avons d'en rendre l'exercice aisé, & nous faire un crime de l'engagement que nous contractons à cet égard. Il ne me reste à présent qu'à répondre aux difficultés que l'on nous oppose ; c'est ce que je vais faire succinctement.

On s'est récrié sur ce que nous n'admettions point les femmes dans nos Assemblées, & c'est ce qui m'étonne. Tous les maux qu'elles ont causés au genre humain devoient nous avoir appris une bonne fois, qu'elles ne sont point faites pour les plaisirs tranquilles ; le Dieu léger qui les accompagne toujours, nous précipiteroit dans une infinité de périls, dont le moindre seroit la desunion & l'abolissement de nôtre Société. C'est de ce défaut au contraire que j'argumente pour la solidité de la Maçonnerie. Au reste nous avons pour le beau sexe les sentimens qui conviennent à tous les hommes, & nous ne refuserons pas de partager ses plaisirs, aussi tendres, mais plus discrets que ne le fut le vainqueur des Philistins. Je crois qu'après cet aveu on nous épargnera les reproches honteux qu'une malice infernale osa seule inventer. Pour les refuter, il ne faut que jeter les yeux sur ceux qui composent la Maçonnerie. Est-il possible que des gens de tous les Etats, grands Pasteurs,

des Princes &c. Juillet 1747. 5

Pasteurs , bons Prêtres , zélés Religieux , grands Magistrats , braves Guerriers & bons Citoyens donneraient dans des excès pareils ? Je sais que l'on peut encore m'objecter la conduite de quelques Maçons. Nous l'arvoisons en gémissant , nous avons de mauvais freres , insensibles aux remontrances & aux corrections ; mais depuis quand est-il permis de juger de la sainteté d'un état par l'abus qu'en font les libertins ; si cette preuve avoit lieu , j'ose le dire , la Religion même , toute sainte qu'elle est , ne pourroit la soutenir.

Mais , dites - vous , pourquoi ces banquets , ces fêtes nocturnes ? La vertu craint-elle la lumiere ! A-t-elle besoin d'être soutenue par l'idée d'un festin ! Je vous répons d'abord que la nuit n'est point nécessaire pour célébrer nos mystères ; ce pourroit être le tems le plus commode , mais cette considération est toujours réglée par les freres , dont la maxime générale est la liberté. Comment pourroient-ils craindre la lumiere , elle qui est l'objet continuel de leurs recherches , & qui les guide dans toutes leurs démarches ? Pour leurs repas vous pourriez les comparer à ces banquets divins des Philosophes où l'on recherchoit les vrais moyens de parvenir à la sagesse : banquets sages & voluptueux qui ne reconnoissoient ni l'intempérance , ni l'ivrognerie , ni l'impudicité. O noctes cœnæque Deùm , dit Horace en parlant de ces divins repas , vous retracez les tems de l'innocence , & vous présentez à nos yeux les douceurs de l'âge d'or.

Il ne me reste plus , je pense , qu'à vous dire un mot de nôtre secret. Vous êtes étonné qu'il soit si inviolablement gardé , & vous concluez qu'il doit bien être criminel , puisque personne d'entre nous n'a jamais osé le révéler : dites plutôt qu'il est bien sacré puisqu'il engage les plus indiscrets. Tel est l'empire
que

que l'union fraternelle a sur les esprits ; chaque membre se croit intéressé à sa conservation. C'est en effet une pensée bien flatteuse pour un homme commun de se trouver uni par le moyen d'un secret avec ce que le Royaume a de plus brillant : sa vanité ne lui permettra jamais de rompre des liens aussi charmans & qui flattent tant son amour propre. Mais quel motif engage un Seigneur à s'abaisser jusqu'à vous ? Je vous le dirai : la liberté , la sagesse & le plaisir. Accablé du poids des honneurs qui l'environnent , contraint de plier sous le joug du faste & de l'ambition , pensez-vous qu'il n'ait pas un plaisir charmant à fréquenter des gens qui bannissent toute contrainte de leurs Assemblées. C'est un délassement bien digne d'un Prince que la Maçonnerie , qui lui fait voir à la fois sa source , sa vie & sa fin , & qui bannissant les loix austères de l'ancienne Philosophie , le conduit par un sentier jonché de fleurs , à l'unanimité des premiers tems.

Mais pourquoi ne rendons nous pas nos mystères publics ? Si notre conduite est si vertueuse , pourquoi ne pas la partager avec le reste des hommes ? Je pourrois pour nous justifier de ce reproche , m'autoriser de l'exemple des premiers Chrétiens. Quoique leur intention fut de gagner toute la terre à Jésus-Christ , cependant ils avoient une attention particulière à ne permettre l'entrée de l'Eglise qu'aux Chrétiens ; & pour ne point exposer nos mystères à la raillerie de quelque Payen qui s'y seroit introduit , ils avoient coutume de les célébrer à voix basse , & les seuls fidèles savoient précisément à qui ils rendoient leurs adorations. Mais sans m'arrêter à une comparaison aussi flatteuse , je vous prie de me dire si une bonne chose peut devenir mauvaise par le secret que l'on en garde : c'est au contraire un assaisonnement qui peut la rendre plus délicate. Auroste
qu'il

qu'il vous suffise, de savoir que nôtre conduite est irréprochable, & que nous ne refusons à aucun bon-nête homme l'avantage de partager nos plaisirs. Cette considération ne laisse plus de prétexte qu'aux entêtés & aux ignorans. Je pense de vous si différemment, que je suis bien sûr que la lecture de cette Lettre vous réconciliera avec nous; peut être même que vous viendrez un jour goûter réellement les plaisirs dont j'ai tâché de vous donner aujourd'hui une idée, & qu'après avoir décrié la Maçonnerie, vous en ferez comme bien d'autres, le plus zélé défenseur.

II. *Mœurs & usages des Turcs, leur Religion ; leur Gouvernement civil, militaire & politique ; avec un abrégé de l'Histoire Ottomane, par Mr. Guer, Avocat.* Cet Ouvrage nouveau, imprimé à Paris, n'est point une Histoire suivie, qui mette devant les yeux les grands événemens, les Négociations, les Traités, les Sièges, les Victoires, les Conquêtes & les divers Exploits qui ont rendu le nom Ottoman célèbre & formidable dans toutes les parties de l'Univers. La Religion des Turcs, leurs cérémonies religieuses, leurs fêtes publiques, le génie, l'humeur, la manière de faire la guerre, les armes, la discipline militaire des peuples, leur manière de vivre, leur habillement, détail assez négligé dans les Histoires ordinaires, font le fond de l'Ouvrage que Mr. Guer donne au public. C'est l'Histoire des mœurs & usages des Turcs. Le succès de deux Ouvrages sur les mœurs des Grecs & des Romains, a enhardi l'Auteur à entreprendre celui-ci, & lui a fait espérer qu'il n'auroit ni moins d'utilité, ni moins d'agrément, il s'est même flatté que le sien auroit quelque chose de plus piquant, enco-
que

que la Nation qu'il nous peint existe encore, & par-là semble nous toucher de plus près que des Nations éteintes, & qui mortes, pour ainsi dire, n'ont transmis aucun trait de ressemblance à leurs descendans. Il a cru que la proximité des faits qu'il nous présente, balanceroit la grandeur & la majesté des objets que nous offrent Rome & Athènes, mais que les Auteurs ne sauroient nous peindre que dans l'éloignement & en perspective.

Nous avons déjà plus d'une Histoire des Turcs. Divers Ecrits nous les ont fait connoître en leur façon. Le Prince Demetrius Cantimir est un de ceux qui les a mieux dépeints dans son Histoire de l'Empire Ottoman. L'Ouvrage de Mr. Guer ne fera point de trop. Il a ménagé ceux que les gros volumes effrayent, & ne s'adresse qu'aux Lecteurs à qui il faut de l'amusement. Il se flatte que ceux qui commerceront ou qui voyagent dans le Levant, lui auront l'obligation de n'y être plus étrangers. L'Ouvrage sera divisé en dix Livres, & en un grand nombre de Chapitres multipliés, pour ménager l'attention du Lecteur. L'Auteur ne donne que les trois premiers livres dans le premier volume.

Le premier Livre contient un récit fort abrégé de l'origine des Turcs & de leur Histoire, depuis Ottoman, leur premier Empereur, jusqu'à Mahomet, ou Mahomet V. aujourd'hui régnant. Il est terminé par un plan raccourci de la beauté & de l'étendue de l'Empire Ottoman.

L'Empire des Turcs a cela de commun avec les autres Empires, que son origine est fort obscure. Le mot *Turc* dans son étymologie signifie *Payfan*, homme grossier, & vivant en sauvage. Les premiers peuples qui le portèrent, venoient, selon quelques Auteurs, de *Turca*, Ville fameuse
de

des Princes etc. Juillet 1747. 13

de la Perse. D'autres veulent que les Turcs descendent des *Scythes* : selon quelques-uns, ils descendent des *Parthes* ; il y en a enfin qui les font sortir de l'Arabie & de la Cele-Syrie.

Le premier Empire des Turcs est un point de doctrine, sur lequel les Savans ne sont pas d'accord : Il y en a même qui le croient imaginaire. Il paroît constant que deux Colonies de Turcs confondus avec les *Scythes*, se répandirent, l'une dans la Syrie, l'autre dans la Perse : que la première fonda les Royaumes d'*Alep*, de *Damas*, & d'*Iconium*, & se mêla avec les Sarrazins : que la seconde s'empara d'une partie de la Perse, & y établit une Principauté de Turcs naturels.

Mr. Guer fixe l'époque de l'établissement de cette vaste Monarchie à Ottoman. Orthogul son pere, Prince belliqueux, à la tête d'une troupe de Turcs vagabonds, issu, selon plusieurs Auteurs, des Nomades-*Scythes*, trop foible pour se faire un établissement à la pointe de l'épée, alla offrir ses services au fameux Aladin, Sultan d'*Iconium*. Ce Prince aussi célèbre par sa politesse & sa générosité, que par ses conquêtes, accorda à Orthogul un territoire nommé Sogut par les Habitans du Pays. La générosité d'Aladin ne fit point un ingrat, Orthogul s'attacha à lui, contribua à la victoire qu'il remporta sur le Soudan d'Egypte, & par un grand nombre de conquêtes qu'il fit à la tête de ses troupes, & de celles d'Aladin, dont il étoit devenu le gendre, il aggrandit les Etats de son Bienfaiteur.

Orthogul eut pour fils un Prince qui effaça sa gloire. Ce fut Ottoman qu'on peut appeller le fondateur du second Empire des Turcs, auquel il donna son nom. Né avec les qualités qui annoncent les Héros, Ottoman passa de beaucoup les
grandes

grandes espérances qu'on avoit conquës de lui. Il fut à l'exemple de son pere, gagner l'estime & la confiance d'Aladin, par ses vertus militaires & civiles. Aladin le fit son Lieutenant, & lui envoya même un Diadème à la vûe de ses troupes. Bientôt après, la mort du Sultan le laissa si puissant, qu'il se vit en état de partager avec ses Maîtres les Provinces qu'ils avoient conquises en commun. Ottoman établit sa Cour à *Acre*, où il ne pensa plus qu'à aggrandir son nouvel Empire. Sa douceur & son humanité en firent un Prince aimable, comme sa prudence, sa valeur & son activité en avoient fait un Conquérant : il porta si loin l'humanité, qu'on le vit plus d'une fois parcourir les rues de sa Capitale, invitant à haute voix les pauvres à venir chercher dans son Palais, de quoi fournir à leurs besoins. On ne trouva dans ses coffres après sa mort, ni argent, ni or, ni pierreries. Tout avoit été employé en libéralités, & en récompenses militaires. Il ne laissa à son fils que ses exemples & ses vertus à imiter.

Orchan succéda à Ottoman son pere. Il hérita de son courage, mais il ne lui ressembloit guères par les qualités aimables. Il défit ses deux freres, & s'empara de leurs Etats. Il épousa ensuite la fille du Roi de *Caramanie*, & fit mourir le frere de sa nouvelle épouse, qui n'étoit âgé que de 10. ans, mais dans lequel il voyoit déjà un rival & un obstacle à son aggrandissement. On peut regarder *Orchan* comme l'auteur de cette politique barbare, selon les loix de laquelle, tant de Sultans n'ont cru rendre leur Trône inébranlable, qu'en le cimentant du sang de leurs freres & de leurs proches.

Nous passons rapidement sur la suite de l'Histoire

Roi Ottomane. Nous remarquerons seulement en passant que Mr. Guer met au nombre des Empereurs Turcs le fameux Tamerlan : apparemment parce que la défaite & la prise de Bajazet le rendirent maître de l'Empire Ottoman.

L'Auteur entre dans un plus grand détail sur le règne de Mahomet second, que sur celui des autres Sultans. Le portrait de cet implacable ennemi de la Religion Chrétienne, ne pouvoit manquer d'intéresser le Lecteur. Mr. de la Nouë dans sa Tragédie de Mahomet le peint en quatre vers.

*Monstre de cruauté, prodige de clémence,
Héros dans ses bienfaits, Tyran dans sa vengeance,
A ses transports fougueux rien ne peut s'opposer,
Et dans le seul excès, il fait se reposer.*

Quelques traits de la cruauté, de la perfidie, & de la brutalité de Mahomet, sont les couleurs que Mr. Guer employe à le peindre. Ce barbare Sultan sacrifia tous ses freres à sa sûreté. Il fit éven-trer plusieurs de ses Pages, pour découvrir lequel d'entre-eux avoit mangé un melon, cueilli dans un Jardin qu'il prenoit plaisir à cultiver de ses propres mains. La prise de Constantinople & de Trebizonde, la conquête de la Morée, sont encore plus des monumens de sa barbarie que de sa valeur. Une passion honteuse & contre nature le domina toute sa vie. Elle causa la mort à No-tatés, Seigneur Grec, qui s'appercevant qu'il ne devoit la vie qu'à la passion infame de Mahomet pour un de ses fils, résolut de la perdre plutôt que de la conserver à ce prix.

Il y a dans l'abregé de l'histoire des Turcs, plusieurs caractères capables de plaie & de suppléer à un plus grand détail. Amurat premier, Amurat second, Selim premier sont peints d'après
Chancon.

Chancondi'e. Soliman le Magnifique , Selim second , Soliman quatrième font les portraits des Empereurs les mieux tracés.

On trouve sous Mahomet V. aujourd'hui régnant, les guerres qu'il eut à soutenir contre l'Empereur Charles VI. de glorieuse mémoire , & contre *Thannas-Kouli-Kan*. Les deux batailles qu'il gagna contre les Généraux Autrichiens signalèrent ses armes : la guerre de la Perse qui l'occupa, ne lui fut pas d'abord si favorable.

Passons à la description abrégée de l'étendue & de la beauté de l'Empire Ottoman.

Son étendue de l'Orient à l'Occident est de huit cens lieues depuis *Belis* située à l'extrémité Occidentale d'*Alger* jusqu'à *Balsora*, dans le Golphe Persique : & de sept cens lieues du Septentrion au Midi, c'est à-dire, du Tanais jusqu'à *Eden*, placé à l'embouchure de la mer rouge.

La Turquie en Europe comprend aujourd'hui sous le nom de Romélie, la Thrace, la Thessalie, la Macédoine, l'Achaïe, la Grèce entière, avec le Peloponèse, l'Albanie & l'Esclavonie.

La Turquie en Asie comprend la Natolie, la Sourie, la Turcomanie, le Diarbek, c'est à-dire, le Pays des Medes, & la Mesopotamie, la Georgie & les trois Arabies avec les Isles célèbres de Chypre & de Rhodes.

La Turquie en Afrique comprend la haute & la basse Egypte, le Royaume de Barca, & toute la Barbarie jusqu'à Tanger, où sont situés les Royaumes de Tripoli, d'Alger & de Tunis. Le nom de plusieurs de ces belles Provinces, qui furent autrefois des Royaumes célèbres, suffit pour donner une juste idée de la beauté de l'Empire Ottoman.

L'Olimpe

L'Olimpe, l'Athos, le Parnasse, l'Ossa, l'Ida, le Carmel, le Sinaï, le Taurus, le Liban, sont comme autant de points de vûe, dans la perspective de ces Régions enchantées. L'Hebre ou *Marrizza*, l'Achéron, aujourd'hui *Velichi*, l'Alphée, le Don ou Tanaïs, le Tigre, l'Euphrate, le Phase, le Granique, l'Oronte, l'Araxe, le Méandre, le Scamandie, le Pactole fertilisent ce grand Empire.

Le froment, l'orge, les légumes de toute espèce, les vins blancs & clairs; les muscats délicieux tentent sans cesse la sobriété forcée des Musulmans. Le fruit, les bestiaux, la volaille, le gibier exquis, nourrissent délicieusement un peuple fainéant & paresseux. Enfin il semble qu'un Pays si bien pourvû de tout ce qui est nécessaire à la vie, ne devroit pas se plaindre de la nature, quand elle lui auroit refusé l'or & l'argent, mais il n'a pas ce reproche à lui faire. Quantité de mines d'or & d'argent, de cuivre & de fer, mettent le comble aux bienfaits de la nature. Le commerce seul suffiroit pour enrichir les Etats du Grand Seigneur; un nombre prodigieux de Montagnes couvertes de bois, le met en état de couvrir la Mer de Vaisseaux. D'ailleurs, la France, l'Angleterre, la Hollande, Venise &c. envoient en Turquie des Vaisseaux chargés de draps, d'épiceries, d'étain, de plomb, de papier, de cochenille, de sucre, d'amandes & d'argent. Toutes les Nations en rapportent en échange du vin, des cuirs de bœufs, des buffes, des maroquins, de la cire, des drogues aromatiques & médicinales, du café, du coton filé, de la laine, des soyes, des toiles blanches & peintes, des étoffes brochées d'or & d'argent & des pierreries.

Toutes sortes de Nations habitent les Etats du Grand Seigneur, Turcs naturels, Juifs, Arabes, Curdes, Turcs-maines, Yésides, & Druses. On y trouve un grand nombre de Chrétiens, comme les Francs qui reconnoissent l'autorité du Pape, les Nestoriens, les Coptes, les Arméniens & les Grecs. On comprend sous ce dernier nom, ceux qui suivent le rit de l'Eglise Grecque, comme les Esclavons, les Croates, les Bulgares, les Russiens, les Valaques, les Moldaves, & les Grecs qui habitent les côtes de l'Archipel.

Les Juifs, quoique méprisés & maltraités par les Turcs, ne laissent pas d'y être en grand nombre. Ils sont répandus dans les Villes les plus considérables où leur intelligence pour le commerce les rend nécessaires.

Les Arabes sont la Nation la plus nombreuse de toutes celles qui composent l'Empire Turcs. La politique Ottomane a grand soin de les tenir dans un état d'humiliation & d'abaissement; ce qui entretient dans le cœur des Arabes, une haine éternelle contre les Turcs, & produit ces troupes de brigands, toujours prêts à faire trembler le Grand Seigneur quand un Bacha se révolte, & à ruiner le commerce des Turcs en pillant leurs caravanes.

Nôtre Auteur ne fait qu'indiquer les principales Villes de ce vaste Empire.

Alexandrie autrefois si célèbre dans tout l'Univers, n'est plus connue que par son commerce, qui consiste en cuirs, chanvre, sucres, soyes, toiles & drogues. Ce n'est plus qu'un amas de ruines, de colonnes & de pierres: tristes monumens de sa grandeur passée. On n'y voit plus que deux obélisques de granite, & une colonne de marbre blanc, deux ouvrages d'une grande
beauté.

beauté. Ce Phare fameux que les anciens comptoient entre les sept merveilles du monde, est enseveli sous les eaux, une Tour qui sert à éclairer les pilotes pendant la nuit, marque seulement le lieu où il étoit.

Il est difficile, dit l'Auteur, d'envisager *Jérusalem*, cette Ville infortunée, sans gémir sur la désolation où elle est tombée. On ne remarque dans son enceinte que de misérables restes de son ancienne splendeur, & dans ses dehors, que les débris affligeans de tous ces monumens antiques, dont il est parlé dans l'Ecriture sainte. Les Turcs éloignés de la Porte, y agissent plutôt en tyrans qu'en maîtres: Les Officiers dominés par un sordide intérêt, accablent les Chrétiens d'impôts & de tributs exorbitans.

L'Empire Turc est plein de Villes riches & commerçantes. *Constantinople* en est la Capitale, on y compte environ deux millions d'âmes: nôtre Auteur croit qu'il en faut beaucoup rabattre. Il en fait une très-belle description: Elle est enrichie de deux plans magnifiquement gravés: l'un est la vûe de l'*Hellespont* & de la *Propontide*; l'autre, le tableau de la Ville & du Port de *Constantinople*. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce premier Livre: Nous pourrions donner dans la suite l'Extrait du second & du troisième, dont l'un contient la Religion, & l'autre l'usage des Turcs. Rien ne passe la beauté de l'impression de cet Ouvrage: Il est encore embelli de fleurons, de vignettes, de plans & d'autres ornemens de goût, variés & assortis aux différens objets de cette Histoire.

III. Le mot de l'*Enigme* du mois passé est le
Soulier.

E N I G M E.

ON ne sauroit nombrer mes freres & mes sœurs,
 Tant il s'en trouve dans le monde :
 Je procure aux mortels mille & mille douceurs ,
 Que je porte sur terre & j'apporte sur l'onde.

Quoique sensible à la froidure ,
 Pendant l'Hiver je suis tout nud ;
 Et par ma bizarre nature
 J'attends pour me vêtir que le chaud soit venu.

Ma livrée est pour l'un un titre respectable ,
 Et pour l'autre ignominieux ;
 Le cordon en est honorable ,
 Le bonnet en est odieux.

Jamais tant que je vis , je ne chante & ne danse :
 Mais le caprice de mon sort
 Veut que quelquefois en cadence
 Je chante & danse après ma mort.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable
 aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. LE Fort d'Axel & celui de Ter-Neuse, que les
 François ont attaqués après la reddition
 de Huist, se sont aussi rendus : & par là s'est
 terminée l'expédition de la Flandres Hollandoise
 commise au corps qu'y avoit amené le Comte
 de Lôwenahl. Les Garnisons Hollandoises de
 l'un & de l'autre de ces Forts, ont obtenu d'en
 sortir avec les honneurs de la guerre : Elles étoient
 peu

peu considérables , parce que le Général de la Roque & le Général Fuller avoient fait passer en Zélande la plus grande partie des troupes qu'ils avoient à leurs ordres. Le premier est allé depuis faire le rapport aux Etats - Généraux de la conduite qu'il a tenuë dans les diverses attaques des François , & L. H. P. lui ont témoigné en être fort satisfaites. Le Marquis de Conta les nommé Commandant dans la *Flandres - Hollandoise* , a fait depuis travailler à réparer les Fortifications de *Hulst* , où il a pris son quartier , & à augmenter celles de *Ter - Neuse* : Et ce Seigneur a assuré les Sujets Protestans du territoire dont les troupes du Roi son Maître se sont emparés , qu'ils ne seroient nullement troublés dans l'exercice de leur Religion , moyennant que leurs Ministres s'abstinssent dans leurs Sermons , de tous discours sur les affaires présentes , & ne s'appliquassent qu'aux devoirs de leur état.

Le Maréchal Duc de Noailles a fait un voyage dans la *Flandres - Hollandoise* ; le Maréchal de Saxe en a fait divers autres à *Anvers* , à *Malines* & ailleurs , donnant par tout ses ordres pour que l'Armée qu'il commande , fut prête à exécuter les ordres qu'elle recevroit après que le Roi y seroit rendu. On en voit l'ordre de Bataille suivant la disposition qu'il en a faite. Le campement en est assigné sur deux lignes avec un corps de réserve & un corps détaché. Le tout est composé , selon cet ordre , savoir , l'Infanterie du centre de la premiere ligne , de 52. Bataillons ; la Cavalerie de la droite de la même ligne de 40. Escadrons , & celle de la gauche de 52. L'Infanterie du centre de la seconde ligne de 42. Bataillons , & la Cavalerie de la droite & de la gauche ensemble de 72. Escadrons. Avec l'artillerie com-

mandée par le Comte de la Roche-Aymon Lieutenant-Général, se trouvent 11. Bataillons, 3. Compagnies de Mineurs & trois d'Ouvriers. Le Prince de Dombes a le commandement en chef du corps de réserve, lequel est composé de 99. Escadrons, outre les Grassins, les Cantabres, les Morlières, & ce qui est désigné sous le nom de Saxe-Volontaires. Le Corps détaché, & qui est aux ordres du Comte de Clermont Prince, est de 19. Bataillons & de 31. Escadrons. Cette Armée sortie de ses cantonnemens, s'est postée en plus grande partie derrière la *Dille*, où elle demeureroit encore assez tranquille vers le 20. de Juin, si l'on excepte les escarmouches & les rencontres de partits; le Roi arrivé le 31. Mai à *Bruxelles*, ne s'y étoit pas encore rendu pour lors. Il s'est occupé depuis son arrivée à travailler avec le Comte d'Argenson & le Marquis de Puyseulx.

II. L'Armée des Hauts-Alliés n'est demeurée dans la position où nous la laissons le mois dernier, qu'aussi long-tems que le secours de la *Zélande* la rendoit nécessaire. Les Généraux l'ont changée depuis. L'importance de conserver la communication avec la *Meuse* & avec *Maëstrecht*, & de se mettre dans une position propre à recevoir les renforts qui continuent d'arriver de l'Empire, a fait juger au Duc de Cumberland & au Maréchal de Bstiani, que l'Armée ne pouvoit mieux remplir cet objet, qu'en allant occuper un camp qu'elle a pris entre la grande & la petite *Nethe* avec des postes en avant vers la *Dyle* & le voisinage de *Malines*. Ce camp est des plus avantageux pour attendre la jonction des renforts, & pour observer les mouvemens de l'ennemi. *Lier* continuë d'être occupée, & la communication avec l'*Escaut* Septentrional & avec *Berg Op-Zoom*

Zom est assurée par une position qu'a prise le Prince de Saxe - Hildbourghausen, lequel a formé avec les troupes Bavaïoises, un camp volant près de *Westwiesel*, en s'étendant du côté de *Westmaale*, pour diriger ses mouvemens sur ceux du Prince de Waldec qui a son quartier à *Nylen*. Mr. de Cornabé s'est mis entre *Putten* & le Château d'*Offendrecht*, avec toutes les Compagnies franches & un Régiment de Hussars. Ces troupes légères sont employées à battre l'estrade du côté d'*Anvers*, & elles font souvent des courses jusques aux Fauxbourgs de cette Place. Le Duc de Cumberland a mis son quartier à *Banwels*. Il a fait la revûe des troupes Impériales, dont l'artillerie les a joints le 7. de Juin. Le 9. l'Armée a fait un nouveau mouvement par sa droite, parce que les François faisoient filer des détachemens par leur gauche pour en tourner les postes du côté de *Lier* & de la petite *Nethe*. Le Prince Louis de Brunswick-Wolfenbüttel a rapproché aussi de l'aîle droite des Hollandois, la ligne de communication dans laquelle se trouvoit posté le corps de troupes qu'il commande. Celui qui est sous les ordres du Général Baroniai est à *Tongerloo*, d'où les postes avancés & ses patrouilles s'étendent jusqu'au-delà de *Tirlemont*, afin de mieux observer dans cette position, les mouvemens du corps du Comte de Clermont, Prince. Le Général Trips continuë d'être en avant du corps de réserve, & ses postes avancés ont presque tous les jours des escarmouches avec les ennemis. Il en est de même de ceux des autres corps de l'Armée, dont un parti de Hussars de Caroli a pris sur la fin de Mai entre *Sombref* & *Marbaix*, le Marquis de Beranger, Lieutenant-Général & le Vicomte de Polignac, Brigadier, qui étoient partis sans escorte

escorte pour se rendre de *Bruxelles* à *Namur*. Ces deux Seigneurs ont peu après été relâchés sur leur parole.

Il paroît que le nombre de troupes qui doivent encore venir renforcer l'Armée alliée, montera à plus de dix-huit mille hommes, tant Impériaux que Hessois, troupes de *Wûrtzbourg* &c. Il y vient aussi des Etats de l'Impératrice-Reine, un corps de Bannaïstes du Comté de *Temeswar*, lequel consiste en deux mille hommes. On croit devoir s'attendre delà, de même que des divers mouvemens des deux Armées, à des nouvelles plus remarquables que celles qu'elles nous donnent pour le présent. Les Membres des Colléges de l'Administration Impériale qui avoient leur quartier à *Hoogstraten*, l'ont transporté *Herentbals*.

III. *Hollande*. L'installation du Prince d'Orange comme Stadhouder, se fit le 14. Mai à *La Haye* avec les cérémonies usitées en pareille occasion. Le jour suivant Son Altesse Sérénissime fut conduite au Conseil d'Etat par le Comte de *Bentynck*, qui, en la présentant, fit à l'Assemblée le discours que voici.

NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS,

IL a plu à la divine Providence de diriger les Evénemens de maniere que Son Altesse Mgr. le Prince d'Orange & de Nassau a été élevé aux éminentes dignités de Stadhouder, Capitaine Général & Amiral, par chacune des sept Provinces en particulier, & que les Etats Généraux ont conféré à son illustre personne, les charges de Capitaine-Général & Amiral de l'Union.

C'est en ces qualités, Nobles & Puissans Seigneurs,

gneurs, que nous avons l'honneur d'introduire parmi vous dans ce Conseil, le Prince d'Orange & de Nassau, en conformité des anciens usages, des Loix fondamentales de cet Etat & de l'institution particulière de ce Conseil.

Nous espérons que le rétablissement de l'ancienne forme de notre Gouvernement rétablira aussi la concorde dans l'Etat, y fera mûrir à temps les délibérations, donnera l'activité nécessaire à leur exécution, & procurera enfin une juste & sage dispensation des peines & des récompenses, sans laquelle nul Gouvernement ne sauroit subsister.

Ce fut par ces moyens & sous la conduite des Princes d'Orange, que notre République s'éleva autrefois à ce haut point de prospérité, d'où nous l'avons vu tomber en dernier lieu; de sorte que s'étant trouvée sans force & sans direction, elle est devenue l'objet du peu de considération de ses ennemis & un fardeau inutile à ses amis.

Nous ne doutons pas que le Prince que nous avons l'honneur de vous présenter, ne marche sur les traces de ses glorieux Ancêtres, & qu'il ne concoure avec vous à délivrer la République, envahie déjà en partie, en la garantissant du joug d'un voisin ambitieux & perfide qui se joue ouvertement de la bonne foi & des Traités les plus solennellement jurés.

Nous sommes persuadés que les effets les plus heureux répondront à l'attente de toute la Nation, & justifieront l'affection que les tems n'ont pu effacer, & que l'art n'a pu déraciner. Les qualités éminentes qui ornent la personne du Prince nous sont un sûr garant de la bonté du choix le plus unanime qu'un peuple puisse faire, & dont l'histoire ne fournit point d'exemple plus mémorable.

Nous vous prions donc de rendre à ce Prince, les honneurs qui sont dûs à son rang & à ses digni-

*tes. Nous supplions en même-tems le Seigneur, de
benir vos délibérations, & de les diriger au plus
grand bien de nôtre chere Patrie, de même qu'à la
conservation de nôtre Religion & de nôtre Liberté.*

Le Prince après s'être arrêté quelque-tems au
Conseil d'Etat, s'est rendu à l'Assemblée des
Etats de Hollande & de Westfrise, & y ayant pris
séance, il prononça le discours suivant.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

J'Ai eu l'honneur d'apprendre avanshier par les
Députés de vôtre illustre Collège qui se sont ren-
dus auprès de moi, que Vos Hautes-Puissances
m'avoient établi en qualité de Capitaine & d'Ami-
ral-Général des Provinces Unies. A la vûe d'un
pareil fardeau, je ne puis que me défier de mes for-
ces, sur tout, lorsque je considère que cette charge
exige dans celui qui en est revêtu, une connoissance
de l'art militaire, dont je n'ai point eu occasion jus-
qu'à présent d'acquérir la pratique. Ainsi, ayant
dû y suppléer par la théorie, j'y ai apporté ma plus
grande application, & je vais encore la redoubler.

Je connois, Hauts & Puissans Seigneurs, tout
le prix de la confiance que vous voulez bien mettre
en moi. Mon principal objet sera de la justifier, en
tâchant de répondre à vôtre attente. Quelque dé-
fiance que j'eusse de mes propres forces, j'ai mis ma
confiance dans le soutien du Tout-Puissant, dont la
direction s'est manifestée d'une façon trop
éclatante pour que j'eusse pu me refuser à une desti-
nation où sa divine Providence m'appelloit. L'una-
nimité de V. H. P. à me nommer, n'a pas peu con-
tribué à me rendre cette destination agréable.

Mais en considérant ce qu'elle exige de moi, je
considère

considère aussi ce qu'exige la situation présente de la République, attaquée par un ennemi puissant & fécond en ressources, tandis que les forces de l'Etat sont en quelque sorte énerchées par la décadence du commerce, par le ralentissement de la discipline parmi les troupes, & par un autre objet non-moins important, le relâchement dans l'observation du culte divin.

Toutefois j'implore l'assistance de ce même Dieu, qui a été le soutien de mes illustres Ancêtres. Et me proposant de suivre leurs traces, j'espère d'éprouver de sa divine Providence la même protection, & qu'en sacrifiant à leur exemple, ma personne, mon sang & tout ce que je possède, je puisse comme eux tirer la République du danger dans lequel elle se trouve.

Et puisque le Dieu des Armées a permis que j'aie été dans sa main, un instrument pour l'avantage de ce peuple, à la défense duquel je me suis consacré, j'aurais souhaité que l'occasion se fût présentée plutôt de pouvoir m'y employer de concert avec V. H. P. afin que la République, délivrée de tout péril, soit rétablie dans son ancien lustre, & ramenée à cet ancien degré de splendeur & de considération où on l'a vû pendant un tems, auprès de toutes les Puissances de l'Europe.

Ce tems est passé arriere de nous, & je vois avec regret, que trente ans de paix n'ont pu le ramener. Redoublons nos prières au Seigneur, que par un effet de sa bonté divine, il nous garantisse des entreprises de nos ennemis, & qu'aussi long-tems qu'il y aura des Royaumes & des Républiques sur la terre, celle des Provinces Unies jouisse des avantages inestimables de la liberté & du maintien de la Religion Réformée.

Son Altesse Sérénissime retourna ensuite à son Hôtel, où elle fut reconduite par six Députés accompa-

accompagnés du Conseiller Pensionnaire. Les compliments au Prince & à la Princesse son Epouse, par députations, les illuminations, les feux de joie, & autres réjouissances, ont suivis la cérémonie de l'installation. On se dispensera d'en faire des récits, les nouvelles publiques les ayant donnés fort amplement. Leurs Alteſſes ont reçu toutes les députations de la manière la plus gracieuse. Le Prince Stadhouder a fait ensuite un voyage en *Zélande*, les Etats pour aller au-devant de tout ce qui pouvoit lui être agréable, ont terminé définitivement l'affaire concernant les Marquisats de *Flissingue* & de *Ter-Weere*, en reconnoissant tous les droits patrimoniaux & les prérogatives appartenans à S. A. S. sur ces deux Marquisats.

Il n'a fallu d'ailleurs que la présence du Prince Stadhouder pour encourager un chacun à se mettre mieux en état de bien défendre la Province au cas d'une attaque. Les Isles, entre autres, ont été garnies de bonnes troupes, au nombre de vingt Bataillons. Le Lieutenant-Général Smiffaert est dans celle de *Sud Beveland* avec un bon corps, & son quartier à *Baarland*. Ce Général a sous ses ordres les Généraux-Majors de Bronckhorſt, Zoute & Huske & les Brigadiers Evertſen & Douglas. Les côtes sont outre cela bordées de de plus de 300. pièces de canons. Les Vaisseaux de guerre, les Frégates, les Bâtimens armés ont pris leurs stations de manière qu'ils bouchent tous les passages par lesquels l'ennemi voudroit tenter d'y aborder. Trois Régimens sont encore arrivés d'Angleterre en *Zélande*, & Mr. Mitchell, Commandant des Vaisseaux de guerre & des Frégates du Roi de la Grande-Bretagne employés à protéger

protéger la côte de cette Province, a reçu ordre de suivre à cet égard, les directions qui lui seroient données par l'Amirauté de *Middelhurg*. Aussi est-ce en conséquence de cet ordre, qu'elle a jugé à propos, de son côté, de faire part à Mr. Mitchell, de ceux qui ont été donnés aux Capitaines des Vaisseaux de guerre, des Frégates & d'autres Bâtimens Zélandois, savoir, qu'il leur étoit enjoint de courre-sus à tous les Navires portans pavillon de France, ou venans des côtes de ce Royaume, en vertu de la Résolution que voici des Etats de Zélande.

» IL a été trouvé bon & arrêté de faire savoir
 » à tous les Gouverneurs, Commandans &
 » Officiers Commandans, tant par mer que sur
 » terre, employés dans les Villes & Forts de la
 » Province, sur les Batteries, ou sur les Vais-
 » seaux, de même qu'à toutes autres personnes
 » soumises à l'autorité de L. N. P. les Etats de
 » Zélande : Qu'il leur est enjoint & ordonné,
 » comme on leur ordonne par la présente, d'at-
 » taquer, de prendre & d'amener, comme enne-
 » mis tous les Vaisseaux venans des Ports ou des
 » côtes de France, soit qu'ils les trouvent de-
 » dans ou hors des Ports de la Province; leur
 » enjoignant au surplus, que s'ils n'étoient pas
 » en état de s'en emparer, ils ayent à les cou-
 » ler à fonds, ou à les détruire de telle autre
 » maniere qu'il sera possible, & qu'il ne leur
 » sera permis, sous prétexte d'aucun ordre con-
 » traire, de quelle nature que ce soit, de les laisser
 » passer sans les attaquer. En conséquence de
 » quoi, il sera envoyé Extrait de la présente Ré-
 » solution non-seulement aux Villes ayant voix
 » & suffrage dans l'Assemblée des Etats de la
 » Province,

» Province, pour en faire l'usage requis, mais
 » aussi aux Députés du Collège de l'Amirauté,
 » avec ordre d'en donner part aux Chefs & au-
 » tres Officiers de Marine, & pareil Extrait
 » délivré à tous les Officiers commandans sous
 » les ordres de L. N. P. afin qu'ils ayent à s'y
 » conformer. Ordonné de plus, qu'il sera com-
 » muniqué Extrait de la même Résolution à
 » Mr. Mitchell, Commandant des Vaisseaux &
 » autres Bâtimens armés du Roi de la Gaande-
 » Bretagne, en le priant de faire part de ces or-
 » dres aux Officiers des Vaisseaux sous son com-
 » mandement, tant ceux qui se trouvent dans
 » les Ports de la Province, que ceux qui sont
 » au-dehors, afin d'agir conjointement, & de
 » causer à l'ennemi autant de tort & de préju-
 » dice qu'il sera possible. »

IV. Le Prince Stadhouder a donné ses soins
 aux arrangemens nécessaires à prendre à *Ziriczée*,
 à *Ter-Goes* & dans toutes les autres Villes confi-
 dérables de la *Zélande* où il a été; & ayant fait
 la revûe du corps de troupes Hollandoises &
 Angloises que commande le Lieutenant-Général
Smiffaert, S. A. S. a repris la route de la *Hollande*.
 Etant à *Middelbourg*, il y a rendu un premier
 Edit, qui porte des preuves de son amour pour
 la justice & de son attention pour le public. En
 voici la teneur.

CHARLES - GUILLAUME - HENRI - FRISON,
 par la grace de Dieu, Prince d'Orange & de
Nassau, Gouverneur & Stadhouder de *Gueldres* &
 du Comté de *Zutphen*, de *Hollande* & de *West-*
frise, de *Zélande*, d'*Utrecht*, de *Frise*, d'*Over-*
issel, de *Groningue*, & des Terres qui en dépen-
 dent 2

des Princes &c. Juillet 1747.

31

Adont, Capitaine - Général & Amiral des Provinces-Unies. A tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Nous avons été informés des troubles qui se sont élevés parmi la Bourgeoisie & les habitans de la Ville & du Pays de Zélandée, & lesquels ont été à un tel point d'extrémité, que pour prévenir de plus grands maux, les Régens se sont trouvés obligés de remettre & de céder jusqu'à nôtre arrivée, le maniement & l'administration de la Régence, entre les mains de quelques-uns des Bourgeois les plus qualifiés. Ces troubles ont été occasionnés par les soupçons que la Bourgeoisie & les habitans y ont conçus à la charge des Régens, comme si quelques-uns d'entre-eux s'étoient rendus coupables de prévarication dans l'exercice de leurs charges. De tels griefs, aussi long-tems qu'ils ne sont point mis en évidence, ne peuvent se borner qu'au simple soupçon; & les principes de tout Gouvernement bien réglé ne sauroient permettre d'en faire la recherche que par la voye ordinaire de la justice, afin que personne ne soit dépossédé de ses droits & de ses propriétés légitimes, sans observer à cet égard les formes juridiques que prescrivent les anciens privilèges & les loix fondamentales du Pays. D'ailleurs, si jamais la bonne harmonie, la concorde, la confiance mutuelle entre les Régens & la tranquillité parmi les Citoyens, ont été nécessaires, c'est dans le tems présent, où la défense du Pays exige le plus parfait concert, pour être d'autant mieux en état de repousser avec vigueur toutes les entreprises de l'ennemi.

Appelé par L. N. P. les Seigneurs Etats de Zélande, à l'exercice de la dignité de Stadhouder, de Capitaine-Général & d'Amiral de leur Province, qualité en laquelle ils nous ont installé, Nous ne nous avons acceptée, & nous ne nous sommes proposé d'au-

tre

tre objet dans ces tems fâcheux & de calamité, que de tirer la chere Patrie, autant qu'il dépend de nous, de l'état dangereux où elle se trouve, & de lui assurer la jouissance des gages inestimables de la Liberté & de la Religion; implorant à cet effet la bénédiction du Tout-Puissant, dont nous reconnoissons, avec un cœur pénétré de gratitude, la merveilleuse & adorable direction dans la conduite de cet événement.

A ces causes, considérant l'obligation dans laquelle nous sommes de maintenir & de défendre, autant qu'il est en Nous, les privilèges du Pays, & de ne pas souffrir que l'on y donne la moindre atteinte, mais au contraire de garantir un chacun de toute violence, Nous avons enjoint aux Bourguemaitres, Echevins & Conseillers de la Ville de Zurich, de reprendre avant le tems de nôtre prochaine arrivée dans la même Ville, l'exercice provincial de leurs emplois respectifs. Et par la même raison que ci-dessus, nous avons jugé à propos de défendre & d'interdire à tous & à chacun, de la manière la plus sérieuse, comme nous défendons & interdisons par la présente, que personne n'ait à s'émanciper de causer la moindre offense, par des paroles, ou par des voyes de fait, aux Bourguemaitres, Echevins & Conseillers susdits, soit envers tous en général, ou quelqu'un d'entre eux en particulier; mais qu'ils aevront leur rendre, comme à leurs légitimes Régens, tout respect & obéissance, sous peine contre ceux qui entreprendront quelque chose de contraire à nôtre présent Edit, d'en être punis suivant l'exigence du cas & comme des perturbateurs du repos public. Au surplus, nous recommandons à nosdits bons Bourgeois & habitans, la paix & l'union, en attendant nôtre arrivée, après laquelle toutes choses seront examinées, pour y être

être mis tel ordre que l'état des affaires Nous paraîtra le réquerir, &c. A Middelbourg le 29. Mai 1747.

Conformément à cet Edit, la Régence de *Ziriczée* a été rétablie sur le pied où elle étoit avant que les habitans la changeassent.

V. En conformité à cet Edit l'ancienne Régence de *Ziriczée* a repris toute l'autorité dont elle avoit été dépossédée par le peuple. Le 6. Juin vers les trois heures après-midi, le Prince Stadhouder revint à *La Haye*. La Princesse son Epouse étoit allée à sa rencontre jusqu'à *Rotterdam*. Les réjouissances ont recommencé à cette occasion. Depuis le retour de Son Altesse, elle a reparu dans le Conseil d'Etat, dans l'Assemblée des Etats-Généraux & dans les autres Colléges du Gouvernement; elle y assiste aux délibérations sur les affaires de la conjoncture présente, à laquelle elle donne sa principale attention, afin que les arrangemens que l'on prendra soient exactement compassés au bien public, au soulagement du peuple & à l'avantage de la cause-commune. Ce qui concerne l'Armée n'entre pas moins dans ces délibérations; & sur ce il a été arrêté par une Résolution formelle des Etats-Généraux, que les troupes de la République seroient encore augmentées de trente mille hommes.

Comme le Prince Stadhouder a la disposition des Emplois, il en a conféré plusieurs étant en *Zélande*. Les Etats-Généraux lui ont donné encore la Charge de Stadhouder & Capitaine-Général des districts de *Dalem*, de *Fauquemont*, de *Rolduc* & de tout le Pays que L. H. P. possèdent à la droite de la *Meuse*. Elles lui ont aussi déferé la rémission des peines & la dispensation des grâces & des pardons dans tout le ressort de la

dition du Conseil de *Brabant*, ainsi que dans la Ville & le territoire de *Maëstrecht*, & dans le Comté de *Vroenhoven*. Les Etats de *Hollande* & de *Westfrise* ont de plus disposé en faveur de S. A. S. de la charge de Grand-Maître des Eaux & Forêts de leur Province & de celle d'Intendant Général de la Vénérie.

Voilà ce qui étoit à ajouter à l'article de l'Election & de l'installation du Prince d'Orange comme Stadhouder des Provinces Unies.

VI. Tous les Ministres qui ont assisté aux conférences instructives de *Breda*, étant partis de cette Ville, le Comte de Harrach qui y étoit nommé par l'Impératrice-Reine, est de retour à *La Haye* avec la Comtesse son Epouse, le Comte de Sandwich y a passé retournant à *Londres*, & le Comte de Wassenar l'un des Plénipotentiaires de la République, qui est aussi revenu de *Breda*, a fait d'abord aux Etats Généraux le rapport de sa commission. Mr. du Theil est retourné à *Paris*, mais non pas Mr. de Maanaz; celui-ci s'est rendu à *Liège* pour y attendre les ordres de la Cour de *Madrid* sur son retour en *Espagne*, ou en *France*. On parle d'un nouveau Congrès de Paix à établir dans une Ville de Pays neutres, ce qui n'a pas empêché qu'on ne rappellât Mr. Van Hoey, Ambassadeur de la République à la Cour de France, qui est de retour à *La Haye* depuis le 9. Juin. A son arrivée il alla présenter ses devoirs au Prince Stadhouder, puis il se rendit chez les principaux Membres du Gouvernement. Le lendemain il parut à l'Assemblée des Etats-Généraux, où il rendit compte de l'état dans lequel il a laissé les affaires à son départ de *France*.

Suivant des avis de l'Armée, les François qui sont au Fort de *Liefkenshoek*, jettent de tems en tems des bombes dans le Fort de *Lillo*.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans la GRANDE-BRETAGNE, depuis le mois dernier.

I. L'Expédition de mer confiée à l'Amiral Anson, est exécutée. Ayant mis à la voile le 20. Avril du Port de *Plymouth*, comme on l'a dit, & croisant à la hauteur du Cap *Finisterre*, il rencontra le 14. Mai une Flotte de 38. tant Vaisseaux de guerre que Navires Marchands François. Il l'attaqua, & la vainquit, après un combat de trois heures. Il n'avoit pas sous ses ordres trente Vaisseaux ainsi qu'on l'avoit avancé, mais seulement seize, dont voici les noms, savoir, le *Prince George*, monté par le Vice-Amiral Anson, de 90. canons; le *Devonshire* par le Contre-Amiral Warren de 80. canons; le *Namur* par le Lord Boscawen de 74. canons, le *Monmouth*, le *Prince Frederic* & le *Yarmouth*, chacun de 64. canons; la *Princesse Louise*, la *Défiance*, le *Nottingham*, le *Pembroke*, & le *Windsor*, chacun de 50. canons; le *Centurion*, le *Falckland* & le *Bristol*, chacun de 50. canons; l'*Embuscade* de 40. canons; la Chaloupe le *Faucon*, de 10. canons, & le *Vulcain*, Brulot. Cette Escadre ayant le Cap *Finisterre* Sud trois quarts Est, à 14. lieues de distance, & ayant rencontré la Flotte Françoisse, neuf Vaisseaux de celle-ci diminuèrent d'abord leurs voiles, & se mirent en devoir de se former en ligne, pendant que le reste qui paroissoit être sous leur convoi, s'écartoit vers l'Ouest à force de voiles. Le Vice-Amiral Anson rangea sa Flotte pareillement en

*Avantage
d'un combat
en mer.*

ligne; mais s'apercevant par la manœuvre des ennemis, qu'ils ne cherchoient qu'à gagner du tems, pour tâcher de se sauver à la faveur de la nuit, il fit à toute sa Flotte le signal pour la chasse, & engagea le combat sans observer d'ordre de bataille. Le *Centurion* ayant atteint environ à quatre heures après-midi le Vaisseau qui étoit le plus en arriere de la Flotte ennemie, il commença à le combattre; sur-quoi trois des plus gros Vaisseaux ennemis retournerent au secours du premier. Le *Namur*, la *Désiance* & le *Windsor* étant les plus avancés de la Flotte après le *Centurion*, ils entrèrent aussi en action, & après avoir mis les Navires François hors de combat, & prêts à être amenés, ils forcèrent de voiles en avant, pour empêcher que l'avantage de l'ennemi n'échappât. Plusieurs autres Vaisseaux de la Flotte firent de même. Le *Yarmouth*, le *Devonshire*, & le *Prince-George* ayant aussi atteint, & prêts à lâcher leurs bordées, tous les Vaisseaux de l'arriere-garde ennemie baissèrent le pavillon entre six & sept heures, que le Vice-Amiral Anson ramena. Il détacha néanmoins le *Moumouth*, le *Yarmouth* & le *Nottingham* pour poursuivre le convoi, qui se retiroit à quatre lieues vers l'Ouest: La Chaloupe le *Faucon* avoit pris l'avance pour les diriger par des signaux. Elle vint rejoindre la Flotte le lendemain, avec une prise qui est le *Dartmouth*, Vaisseau Marchand de la Compagnie des Indes de France, de 18. canons & de 50. hommes, cette prise avoit un chargement très-considérable. Les Vaisseaux de guerre François pris au combat, sont, le *Sérieux* de 66. canons & de 556. hommes, monté par Mr. de la Jonquieres, Chef d'Escadre; l'*Invincible* de 74. canons & de 700. hommes; le *Diamant* de 56. canons

nons & de 450. hommes; le *Jason* de 52. canons & de 355. hommes; le *Rubis* de 52. canons & de 328. hommes; la *gloire* de 44. canons & de 330. hommes. Trois Vaisseaux de la Compagnie Française des Indes armés en guerre furent aussi pris dans l'action; ce sont l'*Apollon* de 30. canons & de 132. hommes; le *Philibert* de 30. canons & de 170. hommes; & la *Thetis* de 20. canons & de 200. hommes: Ce qui ensemble avec le *Dartmouth*, faisoit une Escadre de dix Vaisseaux, qui avoient sur leurs bords 3171. hommes & 442. canons. Mr. de la Jonquieres qui l'avoit sous ses ordres, a été blessé sous les deux épaules, mais sa blessure n'est pas mortelle. Un Capitaine de la même Flotte a été tué, & un autre a eu la jambe emportée. Il y a eu du côté des Anglois aussi un Capitaine tué, qui est le Capitaine *Grenville*, & un autre blessé à l'épaule. Du reste le plus grand dommage, causé aux Anglois, consiste en celui qu'ils ont souffert dans leurs mâtures & agrêts.

II. Le 23. Mai le Vice Amiral Anson & le Contre-Amiral Warren entrèrent dans le Port de *Portsmouth* avec douze Vaisseaux de leur Escadre, & les dix Vaisseaux qui ont été pris dans l'avantage remporté sur Mr. de la Jonquieres. Deux jours après le Vaisseau de guerre le *Nottingham* & le *Yarmouth* amenèrent encore à *Plymouth* deux Vaisseaux du convoi François, savoir, le *Vigilant* de 26. canons & de 100. hommes d'équipage, & le *Modeste* de 32. canons & de 160. hommes d'équipage. L'Amiral Anson s'étant rendu le 30. à *Kensington*, il eut l'honneur d'informer le Roi des particularités du combat, & des mesures qu'il avoit prises pour ne laisser échapper aucun des Vaisseaux qu'il avoit

Suites de
la même
affaire.

attaqués. Sa Maj. lui en a témoigné toute satisfaction. On compte qu'il sera créé bientôt Pair de la Grande-Bretagne. Les Vaisseaux qu'il a laissés en arrière, ont amené encore cinq prises considérables ; de sorte que l'on mettoit au commencement de Juin à dix-sept le nombre des Vaisseaux de guerre, Vaisseaux de la Compagnie des Indes & Navires Marchands pris par cet Amiral sur la Flotte de Mr. de la Jonquieres, sans compter ceux qui peuvent avoir eu le même sort du depuis : Et en mettant tout l'avantage à prix, il est estimé quatre millions de livres sterlings, ou 88. millions de livres de France, ce qui dédommage de la perte de *Madras*, dont on a fait le rapport le mois dernier. Car outre les munitions de guerre dont les Vaisseaux qui vont en mer se pourvoyent ordinairement, il y en avoit encore une grande quantité pour le *Canada*, sans les marchandises & une somme en argent de 20040. liv. sterl. qui font cinq millions de livres de France ; argent qui a été transporté le 7. Juin à la Banque à *Londres*. Il y avoit aussi sur les Vaisseaux le *Sérieux* & l'*Apollon* 4. mille Mousquets, & trois mille, tant épées que Sabres & baïonnettes. On compte de plus nombre de Bâtimens armés & avec de riches charges pris en mer, outre ceux de l'Escadre Française & du convoi dont on s'est rendu maître le 14. Mai & les jours suivans. La liste détaillée en paroît, comme de coutume, dans les nouvelles publiques.

III. On médite une nouvelle expédition qui paroît regarder quelques-uns des Ports de France. La conjoncture en paroît plus favorable au Gouvernement, qu'elle n'étoit avant l'action du 14. Mai. On équipe du moins une Escadre de dix-huit Vaisseaux de guerre, composée d'une
partie

partie de ceux que l'Amital Anson a eus sous ses ordres, & des Vaisseaux qui ont été pris aux François. On y embarquera trois mille hommes de troupes de Marine. On forme de plus un corps de sept mille hommes dans l'Isle de *Wight*, pour s'y embarquer au premier avis, dans le dessein de l'employer à faire une diversion sur les côtes de France les moins garnies de troupes, & les plus propres à exécuter une descente. En attendant le Commandeur Acton a mis à la voile le 9. Juin avec les Vaisseaux le *Duc de Cumberland*, le *Hardwick* & le *Kingston*, chacun de 40. canons & de 130. hommes d'équipage.

IV. Le Parlement n'est pas encore séparé. Le Bill pour supprimer les Jurisdictions héréditaires en *Ecosse*, y fait quelque bruit. Le 25. Mai on mit en délibération dans la Chambre des Communes, si on le passeroit. Ceux qui étoient pour la négative, s'efforcèrent de faire remarquer les conséquences qui pouvoient en résulter. Le parti de l'affirmative employa, de son côté, les plus forts argumens pour faire voir que ces inconvéniens devoient être comptés pour rien, ou du moins pour très-peu de chose, en considération de l'avantage que procuroit ce Bill, par l'affermissement de la tranquillité en *Ecosse*, & la facilité de prévenir désormais de nouvelles rébellions. Ainsi le Bill eut la pluralité de 137. voix contre 53. Les Communes le passerent le 5. Juin. Mais pour tempérer le désavantage dont le Duc de Queensbury, les Comtes de March & d'Egle-tourne & autres Seigneurs Ecossois se plaignent à cette occasion, on a inséré dans ce Bill une clause d'indemnité, qui assure une rente ou rétribution féodale de la part des Vassaux envers les Seigneurs Suzerains.

La Cour est dans des négociations importantes avec celle de *Berlin*.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **L**Es affaires entre les Cours de *Vienne* & de *Berlin*, sont présentement sur le meilleur pied qu'il soit possible de désirer. Le grand objet des Garanties mutuelles doit être réglé dans peu à leur satisfaction réciproque, & par conséquent les Ministres qu'elles se sont envoyés, continuent d'être traités l'un & l'autre d'une manière qui prouve combien ils sont avant dans la confiance de ceux qu'ils fréquentent journellement, & auxquels ils communiquent sans délai les diverses dépêches qu'ils reçoivent. Au surplus il est visible que les deux Cours sont occupées à de grandes affaires, sur lesquelles on compte d'être bientôt éclairci. Le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux ont communication du tout : & ces Puissances entrant pour beaucoup dans les négociations, on pense que c'est un corps considérable de troupes que Sa Majesté Prussienne feroit entrer en leur service, de la même manière que l'Impératrice de Russie est sur le point d'y faire passer les 30. mille hommes, dont il a été beaucoup parlé jusqu'ici. Mais ces troupes, suivant l'apparence, ne seroient en état d'agir qu'une autre campagne, celle-ci étant trop avancée, & la Cour de *Vienne* se contentant pour la soutenir, d'augmenter ses forces dans les *Pays-Bas* & en *Italie*, de tout ce qu'elle peut retirer encore de troupes qui sont en *Hongrie*; car elle n'en

n'en prend point sujet d'appréhender que les Turcs songent à remuer sur les frontieres de ce Royaume. Un renouvellement du Traité de Paix de 1741. entre la Russie & la Porte, donneroit là-dessus l'assurance que de l'affermissement de la bonne intelligence entre ces deux Puissances, la bonne harmonie n'en feroit que continuer entre l'Impératrice - Reine & la même Porte, si malgré l'intention où est le Grand Seigneur d'entretenir l'amitié avec cette Souveraine, il ne pouvoit survenir, par des mal-entendus entre les Bachas, quelque incident capable d'allarmer les Sujets de part & d'autre. Aussi pour en prévenir les suites, a-t-il été résolu à Vienne, & convenu avec les Etats d'Hongrie, d'entretenir désormais dans ce Royaume un corps de milices repartí sur chaque Comté, & lequel étant rassemblé, formera un corps de près de 80. mille hommes. On établira aussi dans chacun de ces Comtés, une taxe destinée à l'entretien de ces milices qui seront distribuées en Régimens, dont les Chefs seront choisis parmi les Gentilshommes du Pays.

Le renouvellement du Traité de Paix de la Russie avec la Porte s'est fait à Constantinople au commencement de Mai, & Mr. de Penckler qui y réside pour L. M. Impériales, leur en a envoyé d'abord la nouvelle par un Courier qui est arrivé à Vienne; ce qui détruit l'idée qu'on pouvoit avoir, depuis la Paix conclüe entre la Porte-Ottomane & la Perse, que si le Grand Seigneur & Thamas-Kouly-Kan s'étoient entendus secrètement pour exécuter des desseins contre quelques Puissances Chrétiennes, & nommément contre la Russie.

II. Prusse. C'est à Dresde & non à Berlin qu'est allé de la part du Roi d'Angleterre, le Chevalier Hanbury

Hanbury Williams. On étoit ainsi mal informé le mois passé, en disant qu'il alloit exécuter auprès du Roi de Prusse une commission regardant d'importantes propositions à faire à ce Prince par Sa Maj. Britannique. Car on sait que ce Seigneur Anglois a fait depuis son arrivée à *Dresde*, plusieurs ouvertures au Ministère Saxon, afin d'engager le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, à concourir aux mesures que prennent les Puissances alliées de l'Impératrice-Reine : Et il paroît par la manière dont ce Ministère s'est expliqué, que Sa Majesté Polonoise persiste invariablement dans la résolution d'observer la plus exacte neutralité à l'égard des affaires qui n'intéressent point l'Empire en général, ou la dignité de son Chef. Les mêmes dispositions paroissent de la part du Roi de Prusse ; Sa Majesté Prussienne en a fait renouveler la déclaration en plusieurs Cours, elle ne laisse pas que de tenir ses forces sur un pied complet & bien disciplinées. Elle a été occupée sur la fin du mois de Mai & le commencement de Juin à en faire les revûes particulières. Le 27. Mai elle créa *Feld-Maréchaux*, les Généraux de Kalckstein, de Kleist, de Jeetz, le Comte de Dohna, de Wezel, & le Prince Thierry d'Anhalt-Dessau : *Généraux d'Infanterie*, le Margrave Charles & les Généraux de Leps & de Lehbald : *Généraux de Cavalerie*, Mr. de Bredow & le Comte de Gessler : *Lieutenans Généraux*, Mrs. de Bouin, de Kreytzen, de Schlichting, de Bredow : *Des Carabiniers*, le Comte de Hacke, & Mr. de Bredow de l'Infanterie : *Généraux-Majors*, les Colonels Derfchaw, Meiring, Forcade, le Prince de Shonaich, les deux Comtes de Podewils & Mr. de Schwerin.

III. *Ulm.* Depuis que les Etats du Cercle de Souabe sont assemblés en cette Ville, on pousse vigoureusement leur accession au projet d'association des Cercles antérieurs de l'Empire : voici la substance d'un Mémoire que le Comte de Cobenzel, Ministre Plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales, a présenté sur cette affaire le 8. du mois de Mai.

Depuis l'avénement de l'Empereur à la dignité Impériale, l'objet de ses soins paternels a été constamment de veiller à la conservation de la tranquillité & de la sûreté de la Patrie, particulièrement dans ce qui intéresse les Cercles antérieurs : L'expérience a fait voir qu'il n'y avoit pas de moyen plus propre à atteindre ce but, qu'en renouvelant & fortifiant l'association des mêmes Cercles : Quelque loüables qu'aient été les intentions de Sa Maj. Impériale à cet égard, on n'a pas laissé d'y donner de fausses & malignes interprétations : Elles méritent d'autant moins d'être relevées, que l'Empereur n'a jamais cherché & ne cherche encore dans le renouvellement de cette association, qu'à garantir la Patrie des maux & des malheurs auxquels elle se trouveroit exposée dans la suite, faute d'un secours suffisant fondé sur une alliance aussi utile, & qui ne peut rendre aucunement à envelopper les Cercles antérieurs dans la présente guerre. Tout véritable Patriote préférera, sans doute, des assurances si positives, à celles d'une autre Puissance, dans lesquelles on n'aperçoit pas le même caractère de sincérité. Après les résolutions que le Cercle Electoral du Rhin, celui du Haut-Rhin & celui de Francanie ont pris au sujet de cette affaire, le rétablissement de l'ancienne association ne dépend plus que du Cercle de Souabe. Sa Maj. Imp. le requiert donc,
par

par les considérations les plus solides, de prendre une Résolution où il soit reconnu : Que l'association continuë de subsister dans son ancienne vigueur, & qu'il sera envoyé en conséquence un nouveau Ministre à l'Assemblée de Francofort, pour y amener cette affaire à sa perfection.

Quatre jours après ce Mémoire présenté, Mr. de la Nouë, Ministre de France, en présenta un de son côté, contenant ce qui suit.

C'est une satisfaction des plus sensibles pour le Ministre soussigné de Sa Maj. Très-Chrétienne, de pouvoir renouveler de sa part au Loïable Cercle de Souabe, actuellement assemblé dans cette Ville, les assurances tant de fois réitérées de la constante résolution où est Sa Maj. d'entretenir soigneusement le bon voisinage, la bonne correspondance & l'amitié envers l'Empire en général & le Loïable Cercle en particulier.

Sa Maj. a donné le témoignage le plus authentique de la sincérité de ses intentions pacifiques, en consentant, par une Déclaration remise en son nom à l'Electeur de Mayence le 28. Octobre dernier, pour être dictée à la Diette générale de l'Empire, & qui a été communiquée ensuite au Directoire du Cercle, le 17. Décembre suivant, par un Mémoire du Ministre soussigné, que le Brisgau & les Pays antérieurs d'Autriche fussent compris dans la neutralité, afin d'ôter au Loïable Cercle toute appréhension que ces Pays ne devinssent de nouveau le théâtre de la guerre.

Sa Maj. ne désire que de voir le Loïable Cercle jouir de tous les avantages de la paix. C'est dans cette vue qu'elle s'est portée elle-même à écarter tout ce qui pouvoit y être un obstacle. La confiance qu'elle a mise dans les bonnes intentions du Loïable

le Cercle pour le maintien de la neutralité, a même paru en cette occasion avec d'autant plus d'évidence, que ses ennemis ayant assemblé sur le Neckre un corps d'Armée qui paroïssoit menacer les frontières de France, Sa Maj. n'a ordonné aucun mouvement de ses troupes vers le Rhin, & qu'au contraire elle a envoyé aux Commandans de ses troupes en Alsace, des ordres de telle nature que les sujets du Cercle ont eu une pleine & entière liberté de continuer leur commerce avec les Provinces du Royaume, sans aucune difficulté, ni contrainte.

Cette confiance de Sa Maj. dans les droites intentions du Cercle pour l'observation exacte de la neutralité, a été principalement conforme aux intérêts de l'Empire & à ceux du Cercle. Sa Maj. ne doute pas que le Loïable Cercle ne s'affermisse de plus en plus dans de telles dispositions. Les mêmes principes qui ont déterminé le Cercle à la neutralité, subsistent toujours. Ils ont même acquis une nouvelle force par les nouvelles preuves que le Roi a données à toute l'Europe, de son desir sincère pour le rétablissement de la tranquillité générale, au milieu des succès que ses Armées ont remportés sur ses ennemis. Fait à Ulm le 12. Mai 1747.

Signé, DE LA NOUE.

Depuis ces Mémoires présentés jusqu'à présent, le Comte de Cobentzel & Mr. Onslow Burish, Ministre du Roi de la Grande-Bretagne, n'ont négligé aucunes des représentations les plus fortes, ni des raisons les plus positives, pour engager la Diète du Cercle de Souabe à prendre une résolution conforme à leurs instances, & capable de donner du poids & de la vigueur à l'association des Cercles antérieurs. Ces

Ministres

Ministres ont exposé avec beaucoup de force tout ce qu'exigeoit la sûreté de l'Empire, dans une conjoncture où les armes de la Couronne de France faisoient journellement de nouveaux progrès, & où la République des Provinces Unies, si voisine de l'Allemagne, se trouvoit déjà en partie envahie, & sur le point de voir le reste de ses possessions attaquées. Ils ont fait envisager dans cet objet, toutes les conséquences qui pouvoient en résulter, non-seulement au préjudice de la liberté de l'Europe, mais aussi du repos & de la sûreté du Corps Germanique. Et Mr. Onslow Burrish a de plus fait connoître que le Roi de la Grande-Bretagne, en sa qualité d'Electeur de l'Empire, étoit prêt à faire les plus grands efforts pour seconder les Cercles, & mettre l'Empire en état de sauver la liberté publique, & de contribuer efficacement au maintien de l'équilibre dans l'Europe.

Sur quoi Mr. de la Noüe, Envoyé de France dans l'Empire, a adressé de Francfort-sur-le-Meyn, aux Ministres des Electeurs & autres Représentans à la Diète générale qui tient ses séances à Ratisbonne, une Lettre conçûe en ces termes.

M E S S I E U R S ,

Les bruits que les ennemis de la France affectent de répandre dans le public, à l'occasion de l'entrée des troupes du Roi dans la Frandres-Hollandoise, & des opérations qui s'en sont ensuivies; leurs sinistres insinuations sur les desseins qu'ils attribuent gratuitement à Sa Maj. & la défiance qu'ils s'efforcent d'exciter en Allemagne, comme si la paix de l'Empire étoit en danger; tout cela ne me permet pas de garder le silence, lorsqu'il est si aisé de dissiper ces faux bruits & ces injustes imputations.

Toutte

Toute l'Europe est instruite de la modération de Sa Maj. pour avancer l'ouvrage de la pacification générale. Personne n'ignore qu'elle a suspendu les progrès de ses armes au milieu de ses plus grands succès, dans des circonstances où elle pouvoit tout espérer de la supériorité de ses forces, & qu'elle a préféré les voyes de conciliation à toute entreprise capable d'affermir ses conquêtes, ou de lui en procurer de nouvelles.

Ami d'une République redevable à sa Couronne, de son établissement & de sa conservation, le Roi avoit en cela pour objet non-seulement de la préserver des malheurs de la guerre, mais encore de la faire participer à la gloire du rétablissement de la paix.

Ces vérités, Messieurs, se démontrent évidemment dans le Mémoire remis de la part de Sa Maj. aux Etats-Généraux. On y voit aussi qu'elle ne veut point se prévaloir de ses succès, pour diminuer ni leurs possessions, ni leur puissance, mais uniquement pour obliger ses ennemis de mettre fin à une guerre dont les suites ne sauroient qu'être également fatales à toute l'Europe, & en particulier à la Constitution du Gouvernement de cette République, ainsi qu'à son commerce, qui en fait la principale force.

Envain les préjugés d'une injuste partialité s'efforcent de jeter des nuages sur une conduite si conforme aux attentions continuelles de Sa Maj. pour le bien public. Les Princes de l'Empire ne s'en laisseront point imposer. Toujours guidés par l'amour de leur commune Patrie & de la justice, ils ne perdront rien de leur entière confiance aux assurances solennelles si souvent réitérées au nom du Roi, tant au Corps Germanique en général, qu'aux Cercles antérieurs en particulier.

Si le Mémoire remis à Son Alt. Elect. de Mayence au mois d'Octobre dernier, avoit été porté à la Dictature publique, ainsi que Sa Maj. avoit lieu de se le promettre, elle renouvelleroit encore aujourd'hui, par ce canal, les mêmes assurances de la constante résolution où elle est de maintenir avec l'Empire, la paix, la neutralité & le bon voisinage; mais cette voye lui étant comme fermée au grand préjudice des droits des Princes & Etats du Corps Germanique, je ne puis y suppléer qu'en m'adressant à Messieurs leurs Ambassadeurs & Ministres respectifs, pour leur représenter que Sa Maj. n'a point changé, ni ne changera point de principes, & que quelques avantages qu'elle puisse remporter par les armes, elle n'en sera que plus affermie, dans la résolution de resserrer de plus en plus les nœuds de la paix qui subsiste entre sa Couronne & l'Empire, & de concourir aux moyens de la rendre à toute l'Europe.

Garant des Traités de Westphalie, le Roi n'a rien de plus à cœur que d'en éterniser l'exécution. Et c'est à une vûe aussi intéressante pour la Nation Germanique, que Sa Maj. sera constamment attachée, ne pouvant lui donner des marques plus éclatantes de son amitié & tout-à-la-fois de son empressement pour contribuer à ses avantages & à son bonheur. Je prie Vos Excellences de vouloir bien rendre compte à leurs Cours, de ce que je leur expose ici, & d'être persuadées que j'ai l'honneur d'être &c. A Francfort le 30. Mai 1747.

Signé, MALBRAN DE LA NOUE.

C'est ainsi que s'explique Mr. Malbran de la Noüe pour parvenir au but qu'il se propose.

IV. Les divers avis du Rhin annoncent tous la marche & le passage des troupes négociées dans l'Empire pour l'Armée des Hauts-Alliés dans
les

les *Pays-Bas* ; entre autres , du nouveau corps de Hessois , qui entre au service des Etats - Généraux , en vertu d'une Convention. Ce corps consiste en trois Régimens d'Infanterie & un de Dragons. Le Prince d'Orange fait marcher à la même Armée trois Bataillons levés par ses ordres dans ses Etats d'Allemagne. Les troupes de *Bamberg* & de *Wûrtzbourg* sont également en pleine marche , de même qu'un nouveau corps de Croates consistant en trois mille hommes , & dont la première colonne a passé le *Meyn* à *Francfort* dès le 6. Juin. Beaucoup de recrues arrivent aussi fréquemment devant cette Ville , allant dans les *Pays-Bas* , joindre les Régimens pour lesquels elles sont destinées.

V. *Vienne*. On travaille par ordre de l'Impératrice Reine à mettre en exécution le plan formé par le feu Comite de *Khevenhuller* , pour la réparation & l'augmentation des ouvrages dont cette Ville est fortifiée.

Les prisonniers François qui étoient en *Hongrie* , & qui retournent chez eux , ensuite de la Convention faite avec la Cour de France , ont tous passé au mois de Mai aux environs de *Vienne* , pour être conduits sur la frontière d'*Alsace* , où se fera l'échange.

Le 20. du même mois l'Empereur a fait la cérémonie de conférer l'investiture de la charge de Grand Maître des Postes de l'Empire , au Prince de la Tour Taxis.

Les nouvelles d'*Italie* annonçant que la Ville de *Genes* est dans un état à pouvoir encore se soutenir , la Cour a envoyé ordre au Général Broune , de faire marcher dans l'Etat de *Genes* , autant de troupes qu'il jugeroit nécessaires pour hâter la réduction de cette République :

D afin

afin que l'Armée de l'Impératrice puisse retourner en force dans le Comté de Nice, d'où l'on apprend que les François ont pénétré de nouveau après avoir passé le Var.

L'Impératrice - Reine a été relevée le 31. Mai de ses couches avec les cérémonies accoutumées.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

GENES. L'Armée de l'Impératrice - Reine aux ordres du Général de Schulenburg, que nous avons laissée le mois passé en marche vers la Capitale de cette République pour la réduire, a trouvé jusqu'à la fin de Mai le terrain à disputer, & des obstacles qui ont retardé jusqu'à présent l'exécution de ce projet. On en fera un narré succinct, après ce qui se présente à dire de l'arrivée à Genes du Duc de Boufflers, Lieutenant-Général, au service de France, qui a été nommé Commandant en chef de toutes les troupes employées au service de la République. C'est une harangue qu'il a faite au Doge & au Sénat le premier Mai, lendemain de son arrivée, & lorsqu'il eut sa première audience publique. Cette Harangue est conçue en termes très-singuliers. Nous la joignons ici pour ne point sortir de l'habitude de donner pour la fidélité de l'histoire, toutes & telles qui ont déjà été rendues publiques, & qui intéressent l'histoire du tems.

SERENISSIME PRINCE, TRES-EXCELLENS SEIGNEURS.

LE Monarque de l'Europe le plus puissant, & ce qui n'est pas un moindre titre, le plus fidèle à ses engagements, m'envoie vers vous pour parer vos travaux & votre gloire.

*Discours
du Duc de
Boufflers au
Doge & au
Sénat.*

des Princes &c. Juillet 1747. 53

Il m'ordonne de vous déclarer qu'il est résolu, à quelque prix que ce soit, de rendre à cette généreuse & infortunée République, la splendeur & l'indépendance que les Nations les plus barbares vougiroient de vous disputer.

Dans vos malheurs, je regarde comme un grand avantage que les partis les plus honorables se trouvent liés à la plus saine politique.

En effet, quand vos ennemis vous proposeroient les Capitulation, les plus spécieuses, quelle confiance pourriez-vous jamais prendre dans une Puissance si décidée à vous subjuguier.

Elle a détruit vos fortunes. Elle a tenté de vous réduire à l'esclavage le plus humiliant.

Par la bouche même de son Général, elle a menacé vos Citoyens du supplice le plus infâme : mais elle n'a pu encore vous enlever votre honneur, ni votre liberté.

Ces biens inestimables, mille fois plus précieux que la vie, sont encore à votre pouvoir. C'est à vous-mêmes que vous devez cette heureuse révolution, qui a prévenu le secours de vos alliés.

C'est vous, illustre République, qui vous rendez aujourd'hui l'émule de cette ancienne Rome ; de ce Sénat, dont la présence d'Annibal & d'une Armée victorieuse, répandue sous ses murailles, ne put ébranler le courage.

Ne perdez donc jamais de vue vos véritables intérêts, d'un côté la honte & l'esclavage, de l'autre la gloire & la liberté.

Sur tout, ne cessons point d'espérer dans la Providence, qui déteste toujours la tyrannie. Elle vient d'éclater sur vous cette Providence, d'une façon trop marquée au coin de la Divinité, pour que vous ne la secondiez pas de tous vos efforts.

Les momens sont précieux. Ne les employons pas

en de vagues délibérations. Qu'un seul esprit nous anime. Enfin, Très-Excellens Seigneurs, daignez prendre confiance en l'homme du monde qui a le plus à cœur votre liberté.

Je n'en suis que meilleur François, en devenant le plus zélé de vos Citoyens. Montrez-moi le péril. Ma charge est de le reconnoître. Je ferai toute ma gloire de vous en garantir.

Tel est le discours prononcé par le Duc de Boufflers au Sénat. La réponse que le Doge y a faite, n'est pas moins remarquable. En voici la teneur.

Les sentimens que Votre Excellence vient d'exprimer à notre République, au nom du Roi Très-Chrétien, effacent le souvenir de nos infortunes passées, & adoucissent l'amertume de notre situation présente. L'Etat se trouve dans une parfaite sûreté, par l'intérêt qu'y prennent des Monarques également grands par leurs forces & par leur exactitude à accomplir leurs promesses.

La République s'applaudit d'avoir rempli ses engagements avec une invincible fermeté. Les disgrâces qu'elle a eu à souffrir, n'ont servi qu'à augmenter son courage & qu'à redoubler sa constance.

Intrépide dans les dangers les plus funestes, elle a été & elle est toujours prête à tout sacrifier pour la conservation de sa liberté. Et si ses efforts ont pu rouvrir le chemin aux invincibles armes de Sa Majesté Très-Chrétienne pour accélérer les généreux effets de ses magnanimes intentions, la République ne cessera d'y trouver de nouveaux motifs de la reconnoissance infinie dont elle se sent pénétrée à la vue de leur accomplissement.

L'arrivée de Votre Excellence est pour nous une heureuse époque. Elle en avoit des preuves dans les
démocr.

Démonstrations éclatantes de la joie publique. Vos qualités héréditaires & personnelles sont généralement connues. Mais ce qui en est le plus grand & le plus précieux éloge, c'est l'estime qu'en fait un Monarque, excellent connoisseur en matiere de mérite. Sa Maj. ne pouvoit donner à la Sérénissime République, une marque plus évidente de sa bienveillance, qu'en choisissant une personne si respectable à tous égards.

Si l'amour de la liberté nous a fait tant entreprendre seuls, que ne ferons-nous pas, à plus forte raison, pour continuer & terminer glorieusement cette entreprise, à présent que nous sommes secourus si efficacement par un aussi puissant Monarque, & assistés par un Seigneur qui le représente si dignement.

Je ne doute point que Votre Excellence n'appuye auprès de Sa Maj. la force & la sincérité de ces sentimens, qui sont ceux de la Nation même. J'ai l'honneur de l'assurer, au nom de tout ce qu'il y a de Gênois, que les effets y répondront en toute occasion.

II. Le Duc de Boufflers resserré depuis son arrivée dans *Genes* & sous les murailles de cette Place, s'est porté à une sortie qu'il a fait exécuter le 21. Mai. Presque tout ce qu'il avoit de monde, y a été employé avec les habitans qui ont voulu le seconder. Mais la réussite n'ayant pas suivi son dessein, il n'en a plus depuis tenté de si considérable. Cette sortie, dont nous marquerons les circonstances, a été précédée de quelques événemens qu'il n'est pas non plus hors de propos de rapporter.

Le Comte de Schulenburg ayant été joint par le secours de troupes que lui envoyoit le Roi de Sardaigne, a mis son camp à *Torrazza*, laif-

font défilér la grosse artillerie par la *Bochetta*, pour se disposer à une attaque générale contre *Genes*, que l'Amiral Anglois, *Medley*, auroit à seconder par un bombardement de ses Vaisseaux, lesquels croisent constamment, partie à la hauteur du Port, & partie sur les côtes de *Provence*. Le Général *Vogteren* occupant divers postes dans le voisinage de *Sarzane*, avec 2500. hommes détachés de l'Armée, avoit eu jusques-là plusieurs escarmouches avec les troupes de la République, dont quelques-unes ont été assez rudes; mais comme elles n'ont pas eu tout le succès qu'il pouvoit s'en promettre, il s'est depuis tenu tranquille sur la frontière de l'Etat de *Massa*; d'où ayant repris la route de la *Grassignana*, il a tiré par *Castel-Nuovo* & *San-Geminiano* vers le *Parmesan*, pour y être joint par un corps, avec lequel il fait état de se porter devant *Bisagno*.

III. Dès le 18. Mai l'Armée combinée avoit gagné toute la rivière du *Ponent* jusqu'au pont de *Cornigliano*; & comme diverses tentatives que les Genoïs avoient faites pour la conserver en se maintenant à *Sestri* & à *Voltri*, n'ont servi qu'à la destruction de ces deux Villes, ils se sont bornés ensuite à conserver *St. Pierre d'Arene*. Les Ingénieurs François y ont fait un retranchement & élevé une Batterie de quatre gros canons dans l'angle gauche, formé par le torrent de *Polsevera*, à l'endroit où il tombe dans la mer. Ils y ont fait construire pareillement une autre Batterie qui enfile le pont de *Cornigliano*, pour que les Impériaux qui sont les maîtres de ce poste, n'en pussent profiter, & il n'y a d'ailleurs de mesures & de précautions que les Genoïs n'aient prises pour rendre les avenues de leur Capitale d'un accès très-difficile. Mais les Impériaux de
leur

leur côté ont construit une Batterie sur la hauteur de la *Coronata*, qui commande le Fauxbourg de *St. Pierre d'Arene*; & lorsque toutes celles qui devront tirer contre la Ville seront achevées, on aura lieu de croire que la réduction s'en suivra en peu de tems, s'il n'y a plus moyen de lui accorder une Capitulation.

Voici quelques particularités de ce qui s'est passé jusqu'au 15. Mai. Elles sont rapportées dans une Lettre de l'Armée écrite par un Colonel Piémontois, & qui passe pour être des plus autentique.

« Huit Baraillons Piémontois, aux ordres de
 » Mr. Falkenberg, marcherent de *Savone* le 12.
 » de ce mois, tenant la route de la côte pour
 » se rendre ici. Quinze cens Miliciens qui avoient
 » pris par les hauteurs, les joignirent pendant
 » leur marche. Nous arrivâmes le soir à *Vareg-*
 » *gio*, qui est un gros Bourg, dont les habitans
 » se soumirent aussi-tôt, en s'engageant de con-
 » signer leurs armes. Le Lieutenant-Colonel
 » Linta & le Baron de Schulenburg y furent
 » laissés pour les recevoir, & pour assûrer la
 » communication avec les autres Corps.

« Le 13. nos Bataillons se remirent en marche
 » pour *Arenzano*. Les Chefs de cette Commu-
 » nauté vinrent à notre rencontre, & se soumi-
 » rent, en implorant la protection du Roi, &
 » nous suppliant de les mettre à l'abri du pillage
 » de la part des troupes Autrichiennes. Cet
 » endroit-là est peu éloigné de *Voltri*, dont les
 » habitans venoient d'éprouver le ressentiment
 » des mêmes troupes. Comme ceux d'*Arenzano*
 » ne se trouvoient point dans le cas de mériter
 » un pareil traitement, nous les rassûrâmes, en
 » les exhortant de demeurer tranquilles, & de ne
 » point chercher à remuer, Le

» Le 14. nous poursuivîmes notre route pour
» *Voltri*. Nous trouvâmes les chemins remplis
» d'habitans de ce dernier endroit auxquels la
» frayeur avoit fait abandonner leurs maisons.
» Nous parvinmes à les calmer , & à engager
» la plûpart de revenir avec nous. Arrivés à
» *Voltri*, nous y vîmes les marques du pillage
» que ce lieu avoit essuié. Les maisons étoient
» abandonnées, toutes les vitres cassées, & en-
» dedans tous les meubles étoient brisés & mis
» en pièces. Les caves étoient ouvertes, & l'on
» y avoit enfoncé les tonneaux de vin & d'huile.
» Les troupes n'avoient laissé que ce qu'il leur
» avoit été impossible d'emporter. Nous nous
» informâmes de la raison de ce pillage, &
» voici ce que nous en apprîmes. Un détache-
» ment Autrichien s'étant présenté, il y a envi-
» ron dix jours devant ce Bourg, les Chefs de
» la Communauté vinrent se soumettre, & pro-
» mirent tant pour eux que pour les autres ha-
» bitans, de rester tranquilles. Ainsi on ne leur
» donna que 80. hommes à nourrir. Quelques
» jours après, & sous prétexte d'exactions com-
» mises par ce détachement, les habitans de *Vol-*
» *tri*, qui avoient été joints par 800. Payfans du
» voisinage, tombèrent sur ces 80. hommes, &
» les massacrèrent tous sans exception. Aussi-
» tôt que la nouvelle en fut parvenue dans les
» postes voisins où il y avoit des troupes Au-
» trichiennes, elle y excita une telle animosité,
» qu'un gros détachement de Croates, suivi de
» quelques centaines de soldats, prit, avec la
» plus grande impétuosité, la route de *Voltri*,
» où les habitans voulurent leur résister, mais
» inutilement. La plus grande partie fut mise
» en fuite, & le reste défait. Après quoi ce lieu
» fur

» fut pillé, & réduit dans l'état où nous l'avons
» trouvé.

» Le Régiment de Vercell fut laissé à *Voltri*,
» & nous nous rendîmes à *Sestri di Ponente*. Cet
» endroit nous parut pour le moins aussi mal-
» traité que *Voltri*, & pour la même cause. Car
» les Autrichiens, en se portant à cette extrê-
» mité, avoient voulu venger la mort de plu-
» sieurs de leurs compagnons, qui avoient été
» traités d'une manière barbare, & quelques-
» uns enterrés tout vifs. Il est aisé de s'imagi-
» ner jusqu'où peut aller la fureur qu'excite un
» pareil sujet de ressentiment. Aussi vîmes-nous
» dans *Sestri* un spectacle des plus tristes, par
» la quantité de corps morts dont les rues étoient
» remplies. C'étoit la suite du massacre qui avoit
» accompagné le pillage, dont il est fait men-
» tion plus haut.

» *Montecchio* vient d'éprouver le même sort ;
» par une raison encore semblable à celles qui
» précédent. Cette Communauté s'étoit d'abord
» soumise au Général St. André, qui se contenta
» d'y laisser un Détachement dont l'entretien
» étoit à la charge des habitans. Il les traita du
» reste avec toute l'humanité possible ; mais ceux-
» ci, flattés de l'espérance d'un secours qui leur
» manqua, se révoltèrent contre ce détache-
» ment, dans le dessein de l'exterminer. Leur
» mauvaise volonté n'eut pas tout l'effet qu'ils
» s'en étoient promis. Le détachement Autri-
» chien, secouru à tems, fit main basse à son
» tour sur les Payfans, pilla le Bourg, & y mit
» ensuite le feu. Voilà la situation dans laquelle
» j'ai trouvé l'Etat de *Genes* à mon arrivée.

IV. Le 19. le quartier général de l'Armée
Impériale & Piémontoise fut avancé de *Torrazza*

*Sortie faite
par le Duc
de Bonfiers.*

à *San Francesco*, à mi-chemin de *Campo-Decimo* à *Genes*, & les Généraux y prirent la résolution de s'emparer des hauteurs situées au-dessus du Couvent de *Riverolo*, d'où les ennemis pouvoient troubler la communication avec *San Francesco*, & le transport de l'artillerie, qu'on avoit résolu de faire passer à *Sesfrè di Ponente*. La nuit du 20. au 21. cinq colonnes de l'aile droite attaquèrent ces hauteurs avec tant de valeur & de succès, qu'elles furent emportées après un combat de deux heures. Et les colonnes eurent encore une partie de la nuit pour se retrancher & se mettre à couvert du canon de la Ville qui commande toutes ces hauteurs. Le 21. à quatre heures après midi les ennemis firent une sortie en plusieurs colonnes, composées de troupes Espagnoles, Françaises, Genoises, de Bourgeois & de Milices, qui débouchèrent par les fortifications de l'*Eperon* & du *Belvedere*, ainsi que par *Saint Pierre d'Arenno*, & étant secondés par le canon de la Ville, ils se jetterent en force sur tous les postes dont les Impériaux venoient de s'emparer. Une de ces colonnes, composée de Grenadiers & de quelques Bataillons François, attaqua le poste le plus proche de la Ville, qui étoit gardé par un Lieutenant-Colonel, & par sa supériorité elle l'obligea d'abord à reculer. Mais cet Officier ayant reçu un renfort de deux Compagnies de Grenadiers, il attaqua à son tour la colonne ennemie, la délogea, & la poursuivit jusqu'à la montagne.

Voici comme une rélution, portée à *Vienne* par le Comte d'Eyersberg, Aide de camp du Comte de Schulenburg, donne la suite de cette affaire.

» Les colonnes ennemies parties du *Belvedere* &
» de

de St. Pierre d'Arena, firent de grands efforts pour reprendre les hauteurs, & attaquèrent à diverses reprises le Couvent de *Riverolo*, où il y avoit quatre Compagnies de Grenadiers & 500. Fusiliers, qui les repoussèrent avec beaucoup de valeur. Le feu ayant à peine commencé, & le Comte de Schulenburg s'étant porté de ce côté-là pour y donner ses ordres, il aperçut sur la droite de la *Polvera* une colonne ennemie, qui par sa supériorité obligeoit un de nos détachemens à abandonner son poste. Il ordonna sur le champ au Lieutenant-Colonel Campitelli, du Régiment de Pallavicini, de prendre cette colonne à dos, ce qui fut exécuté avec succès.

Une cassine avoit aussi dû se rendre au commencement de l'action, mais elle fut reprise par l'Officier qui y commandoit. Et pendant que ceci se passoit, d'autres colonnes ennemies attaquèrent nos divers postes, qui bordaient les hauteurs; mais le Comte de Schulenburg les ayant fait soutenir à propos, non-seulement nos troupes s'y maintinrent, mais obligèrent l'ennemi à une retraite précipitée.

Ces attaques ont duré plus de quatre heures, avec beaucoup de vivacité de la part des François, des Espagnols & des Genoïs: & le Baron d'Andrafi, Général-Major, qui commandoit aux postes attaqués, s'y est comporté avec autant de valeur que de succès. Notre perte ne passe pas les cent hommes tués & blessés, mais on y a perdu le Colonel Franchini qu'on regrette. Celle de l'ennemi est du triple, suivant leur rapport même; & le Colonel François qui commandoit l'attaque au Couvent

de

„ de *Rivolo*, y est compris. Il a été tué d'un
 „ coup de feu. „

V. Les circonstances qu'on vient de rapporter de la sortie du 21. prouvent qu'elle a été générale de la part du Duc de Boufflers, tandis qu'il n'y a été opposé de celle du Comte de Schulenburg, qu'une partie de l'aîle droite de son Armée. Le Marquis François Grimaldi, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Roth, au service de la Cour de *Vienne*, & présentement Ajudant-Général de la République, a été fait prisonnier par les Impériaux dans cette action, & transféré depuis à *Montoisie*. Le Château de *Massone*, où des troupes Genoises échappées de *Voltri*, s'étoient retirées, a depuis été attaqué & pris par Mr. de Soro, Colonel Impérial. La garnison consistant en 173. hommes & onze Officiers, a été faite prisonniere de guerre.

Le Duc de Boufflers fait faire de son côté un feu très-vif sur les quartiers que les Impériaux occupent dans les environs du Fauxbourg de *St. Pierre d'Arene*, ayant fait transporter du canon sur des hauteurs qui dominent ce Fauxbourg. Mais ni par ce feu, ni par plusieurs attaques successives jusqu'au commencement de Juin, il ne lui a pas été possible de les en déloger. Ce Général qui a reçu depuis peu un renfort & des munitions, compte encore sur quelques autres. Le Comte de Schulenburg en attend également, outre plusieurs qu'il a reçus dans le cours du mois de Mai.

VI. *Turin*. La reddition des Isles de *Ste. Marguerite* & de *St. Honorat* en *Provence*, que les François ont reprises, & leurs dispositions pour passer le *Var*, ont donné lieu à une conférence chez le Marquis de Gorfegne, Secrétaire d'Etat, à laquelle le Comte de Richecourt, Envoyé Extraordinaire

traordinaire de Leurs Majestés Impériales, ayant été invité, on lui a remis un plan d'arrangemens fait par le Roi pour s'opposer aux entreprises des ennemis, & on lui a déclaré que comme Sa Maj. étoit résoluë d'y employer toutes ses forces, elle espéroit que les troupes Impériales seroient en état de la seconder efficacement de leur côté, & que l'Impératrice-Reine chargeroit le Comte de Broune de rassembler dans le Comté de Nise & sur la frontiere du Piémont, toutes les troupes dont on pourroit se passer dans l'Etat de Genes, ou dans la Lombardie. La même communication a été faite à Mr. de Villettes, Ministre du Roi de la Grande Bretagne. L'un & l'autre ont dépêché là-dessus des Exprès à leurs Cours.

VI. *Naples.* Toutes les instances faites auprès du Roi des deux Siciles pour en obtenir un corps de troupes, qui se rendit dans l'Etat de Genes, ne font pas entrevoir jusqu'à présent qu'elles ayent produit beaucoup d'effet. On est cependant dans la pensée que cette marche pourra avoir lieu, présentement que l'Armée Espagnole & Françoisise qui est en *Provence*, a commencé de passer le *Var*.

VII. *Rome.* Le second fils du Chevalier de St. Georges est revenu le 25. Mai du voyage qu'il a fait en *France*. On y attend aussi son frere aîné avec une nombreuse suite de Seigneurs Ecoissois, qui suivent sa fortune. Cette Cour ne présente d'ailleurs rien de fort intéressant.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.

*Les Isles
reprises.*

I. **P**rovence. L'Armée Française rassemblée depuis l'arrivée du Maréchal de Belleisle qui la commande, avoit l'expédition des Isles de *Ste. Marguerite* & de *St. Honorat* à faire, avant de se porter à d'autres opérations. C'étoit ce que ses Généraux méditoient. On la commença le 9. Mai au moyen de ce qui avoit été amené en artillerie & en munitions d'un convoi venu de *Toulon*, & consistant en quatre Galeres, deux Galliotres deux Bombardes, deux Brulots, deux Barques armées en guerre, une de 24. pièces de canon, & l'autre de 18. une quarantaine de Felouques de Vaisseaux, cinquante Bâtimens de transport, & environ deux cens Batteaux, qui étoient arrivés le 7. à *Napoule*. Il ne falloit pas moins que cet apareil, outre un grand nombre de Bâtimens qui se tenoient à *Graillon* du côté du Golfe *Jean*, pour faire rentrer sous l'obéissance du Roi deux Isles dont les troupes de l'Armée combinée d'Autriche & de Piémont s'étoient emparées, lorsqu'elles se portèrent dans cette Province. Mais le bombardement n'est allé que lentement & avec très-peu de succès jusqu'à la reddition, parce que l'artillerie & les munitions de guerre ne pouvoient en cela procurer de réussite, si un coup de vent n'obligeât l'Escadre Angloise qui croisoit constamment près des Isles, à se retirer; & si à ce coup de vent ne succédât un calme qui tint les Anglois éloignés pendant douze heures,

res. Ces deux hazards étant arrivés le 25. le signal fut donné , & toutes les troupes destinées pour l'attaque s'étant embarquées, partirent en deux divisions , précédées chacune de deux Galeres , de deux Felouques & de six Chaloupes armées. La dernière étoit suivie du convoi d'artillerie , qui étant abordée à l'Oüest de *Ste. Marguerite* & de *St. Honorat* , le canon des Galeres tira sur tous les postes de la côte. Mais les Autrichiens ne les abandonnerent pour se retirer dans le Fort de *Ste. Marguerite* & dans la tour de *St. Honorat* , que lorsqu'ils virent les troupes du Roi mettre pied à terre. Celles-ci se couvrirent du côté de la mer par des épaulements ; & ayant occupé tous les postes convenables , celles qui devoient attaquer la tour de *St. Honorat* , s'en approcherent , tandis que les quatre Galeres la canonnoient. Le Commandant s'est rendu prisonnier de guerre avec sa garnison composée de 60. hommes. Maîtres de l'Isle de *St. Honorat* , tout le convoi entra dans le Canal de *Frioul* , qui la sépare de celle de *St. Marguerite*. Le bombardement commença dans les formes , la sommation suivit. La défense des assigés étoit vigoureuse. Une seconde sommation fut faite le lendemain à six heures du matin. Le Commandant du Fort l'écluda comme la première , parce qu'il avoit découvert quelques Vaisseaux de guerre Anglois dont il espéroit beaucoup. Ces Vaisseaux arriverent vers le midi à la point de l'Est , mais ils revirent de bord & prirent le large , après avoir essuyé quelques décharges des batteries. Le soir le Commandant Autrichien capitula en se rendant prisonnier avec 400. hommes qu'il y commandoit.

II. L'expédition des Isles fut dirigée par le Chevalier

Chevalier de Belleisle, à qui le Maréchal son frere, en partant pour aller à la Cour, avoit laissé le commandement de l'Armée. Cette opération finie, les troupes qui la composent s'avancerent de toutes parts vers *Saint Laurent sur le Var*. Une nombreuse artillerie les accompagnoit. Les troupes Espagnoles s'étant aussi mises en marche des quartiers qu'elles avoient dans le *Languedoc* & ailleurs, suivant des directions concertées entre le Maréchal de Belleisle & le Marquis de la Mina qui les commande sous l'Infant Don Philippe, elles n'ont pû encore joindre, à cause de la nature du Pays à traverser & le transport de leurs bagages & munitions. Cependant les ponts établis sur le *Var* se trouvant achevés de construire, le Maréchal de Belleisle fit passer cette riviere le 3. Juin dès la pointe du jour à une partie de son Armée.

Les troupes du Roi passent le Var.

Comme ce passage avoit été prévu de l'autre côté par les troupes Autrichiennes & Piémontoises, celles-ci ne se sont attachées qu'à conserver les postes qui pouvoient leur assurer la communication avec la *Lombardie* & avec l'Etat de *Genes*. Par conséquent, *Nice* étant une Ville ouverte & dépourvûe de défense, elles l'abandonnerent, après en avoir retiré les magasins & les munitions. Un de leurs détachemens demeura néanmoins dans *Villefranche*, un autre sur la hauteur de *Turbie*, & le reste sur les hauteurs qui sont depuis ce dernier poste jusqu'à *Vintimille*. Les troupes du Roi s'étant de suite approchées de *Nice*, les habitans leur en apportèrent les clefs. Comme le Maréchal de Belleisle faisoit pour lors ses dispositions pour s'avancer aussi promptement qu'il lui seroit possible vers l'Etat de *Genes*, & que le Comte de *Schulenburg*, conjointement

avec

des Princes &c. Juillet 1747. 65

avec l'Amiral Medley se portoient en tout à hâter la réduction de cette République , les nouvelles de ces quartiers ne pourront être dans peu que très-remarquables. L'Infant Don Philippe & le Duc de Modene qui se sont rendus à Aix , font état de joindre l'Armée Espagnole aussi tôt qu'elle sera toute arrivée sur les bords du Var. La liste des Généraux qui servent à l'Armée Francoise de *Flandres* ayant paru , voici également celle des Généraux qui sont employés sous le Maréchal de Belleisle.

Lieutenans-Généraux.

Le Chevalier de Belleisle , le Marquis d'Argouges , Mr. de la Ravoye , le Marquis de Chazeron , le Marquis de Rieux , le Duc de Boufflers , Mr. de Villemeur , le Marquis de St. Jal , le Marquis de Maulevrier , le Comte de Tresnes & le Comte de Morragne. Les Maréchaux de Camp que le Roi a nommés pour servir dans la même Armée , sont , Mr. de Mauroy , le Comte de Beuvron , le Marquis de Bissy , Mr. de Larnage , Mr. de Bernage de Chaumont , le Marquis de Choiseul-Beaupré , le Comte de Levy , le Marquis de Freneur , le Marquis de Morangis , le Comte de Coffé , Mr. le Gendre , le Marquis de Crussol des Salles , le Duc de Fleury , Mr. de Chevart , le Marquis de la Cherardie , le Marquis du Poulpry , le Marquis d'Estrehans , le Comte de Mailly d'Haucour , le Comte d'Andelau , le Comte de Grammont-Fallon , Mr. de la Motte d'Hugues , Mr. de Mauriac , Mr. d'Armault , Mr. Bailly , commandant l'Artillerie ; le Chevalier d'Aultanne , le Chevalier de Chauvelin , le Marquis de Crillon , & Mr. de Razaud , commandant les Ingénieurs. Le Comte de Montagne fera les fonctions de Maréchal-Général des Lo-

gis de cette Armée ; Mr. de la Tour celles de Major - Général de l'Infanterie , & le Comte de Fouquet , celles de Maréchal - Général des Logis de la Cavalerie.

III. Laisant les choses en *Provence* & dans le Comté de *Nice* jusques aux suites de ce qui vient d'en être annoncé , on passera aux particularités que voici.

Mr. van Hoey , Ambassadeur des Etats Généraux , qui est retourné à *La Haye* , ayant notifié à la Cour la nomination du Prince d'Orange au Stadhoudériat des Provinces Unies , il reçut le 15. Mai la Lettre suivante du Marquis de Puyzieulx en réponse à cette notification.

M O N S I E U R ,

J'Ai reçu la Lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 13. de ce mois. J'ai rendu compte au Roi des ordres qui vous ont été donnés par vos Maîtres , de communiquer à S. M. la résolution qu'ils ont prise le 4. de ce mois , d'élever le Prince de Nassau à la dignité de Capitaine Général & Amiral des troupes des Provinces - Unies , tant par terre que par mer , de la même manière que les illustres Ancêtres de ce Prince en ont été revêtus. Le Roi m'ordonne de vous assurer , Monsieur , qu'il verra toujours avec plaisir tout ce qui pourra contribuer à la prospérité & au repos de la République. Et si cet événement en doit être une suite , Sa Majesté s'en rejôit d'avance. Je suis avec un parfait attachement &c.

IV. Ce fut le 3. Juin que Mr. van Hoey ; partit de *Paris* pour se rendre à *La Haye* , en conformité des ordres qu'il avoit reçus de ses Ma-

des Princes &c. Juillet 1747. 67

Mrs. Le Secrétaire d'Ambassade reste chargé des affaires de la République des Provinces-Unies pendant son absence.

Le 29. Mai le Roi s'est mis en route pour **Bruxelles**, ayant écrit la veille la Lettre suivante à l'Archevêque de **Paris**.

M O N C O U S I N ,

J'*ai pris la résolution de me rendre en Brabant ; pour y commander en personne l'Armée que j'y ai fait assembler ; & je vous fais cette Lettre pour vous dire, que je souhaite que vous ordonniez des prières publiques pour l'heureux succès de mon voyage, & pour attirer la bénédiction du Ciel sur mes justes entreprises. Les marques que je reçois en toute occasion de vôtre affection pour mon service, m'assurent que vous vous conformerez avec plaisir à mes intentions. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 28. Mai 1747. Signé, LOUIS, & plus bas PHELYPEAUX.*

Un Mandement de l'Archevêque de **Paris** a été donné ensuite de cette Lettre.

D'abord après le départ du Roi, l'Introduit des Ambassadeurs a déclaré à tous les Ambassadeurs & Ministres étrangers, que la Ville de **Cambrai** avoit été désignée par Sa Maj. pour le lieu de leur premier séjour pendant sa présence à l'Armée.

V. Le Roi a nommé Conseiller d'Etat Mr. de Marville, Lieutenant-Général de Police de la Ville de **Paris**. Il est remplacé dans cette charge par Mr. de Bernier, Intendant de la Généralité de Poitiers ; & Mr. de Beaumont, Maître des Requêtes, a été nommé à cette Intendance. Le Mar-

quis de Gontaut, Maréchal de Camp, a obtenu le Gouvernement de *Landau*, vacant par la démission du Maréchal de Biron son pere. Le Régiment de Dragons de Beauffremont, dont le Chevalier de Listeron s'est démis, a été donné au Marquis de Beauffremont son frere, Maréchal de Camp.

VI. Depuis la nouvelle du defastre qu'a souffert la Flotte de Mr. de la Jonquieres, il s'est tenu à l'Hôtel de la Compagnie des Indes à *Paris*, de fréquentes assemblées sur les moyens de le réparer; & l'on a expédié du Bureau de la Marine des ordres dans tous les Ports du Royaume, suivant lesquels tous les Vaisseaux de guerre & les Frégates qui s'y trouvent, doivent en sortir successivement pour assurer le retour des Flottes marchandes attendues de la *Martinique* & de *St. Domingue*. Il est aussi parti d'un des Ports du Royaume un Navire, bon voilier, qui est allé aux Indes Orientales, porter de nouvelles instructions à Mr. de la Bourdonnaye, commandant l'Escadre du Roi dans ce Pays-là, & le même qui a pris *Madras* aux Anglois.

VII. Non-obstant les hostilités commises par l'Armée du Roi contre le territoire Hollandois dans les *Pays Bas*, & celles auxquelles elle se dispose, les ordres de la Cour n'en ont pas été moins envoyés depuis peu dans tous les Ports du Royaume, d'en agir comme à l'ordinaire à l'égard des Bâtimens Hollandois, c'est-à-dire, de continuer à les traiter en amis, moyennant qu'ils soient pourvus de connoissemens exacts, où se trouvent exprimés la qualité des marchandises, ainsi que les noms de ceux qui les expédient, & ceux pour qui elles sont destinées. On en agit aussi envers les prisonniers Hollandois
d'une

D'une telle manière, que Mr. van Hoey à son départ pour retourner à *La Haye*, en a témoigné sa satisfaction au Ministère, puisque sur les représentations des Commandans de ces troupes, on les change de Places, & on leur procure d'autres facilités demandées. Depuis peu le Comte de Tavannes, Commandant de *Bourgogne*, a fait remettre en liberté des soldats du Régiment de Schwartzenberg, qui, pour cause de désertion avoient été renfermés dans des prisons, & leur a permis de loger & de travailler chez les Bourgeois, comme ils faisoient ci-devant, sur la promesse que le Commandant du même Régiment a faite d'empêcher cette désertion dans la suite.

Les troupes Hollandoises faites prisonnières dans la *Flandres - Hollandoise*, doivent être envoyées en *Champagne* & en *Auvergne*. Quant aux troupes Autrichiennes qui ont été prisonnières dans le Royaume, on les conduit actuellement en *Alsace*, pour y être échangées contre les prisonniers François qui reviennent des Provinces de *Hongrie* & d'*Esclavonie*, au nombre encore d'environ deux mille, de plus de trois mille qu'ils étoient. Le reste y est mort.

Il y a actuellement aussi un réglemeut pour l'échange & le rançonnement des prisonniers Autrichiens faits dans les *Pays-Bas*; d'où les derniers avis portent « que l'Armée du Roi a fait » un grand mouvement dans toutes ses divi- » sions; que la Cavalerie a joint la grande Ar- » mée; que le Roi a dû s'y trouver le 20. Juin » & établir d'abord son quartier-général au Cou- » vent de *Terbanke* près de *Louvain*; que l'Ar- » mée passeroit en même-tems la *Dyle* sur dif- » férens ponts établis entre *Malines* & *Louvain*; » que comme l'Armée alliée a fait des mouve-

« mens proportionnés , & se portera vraisem-
 « blablement en opposition au dessein qu'on a
 « de s'emparer du *Demer* ; il y a apparence qu'il
 « pourra se donner de ce côté-là quelque ba-
 « taille. »

Pour mieux faciliter les choses quant aux opé-
 rations , on apprend aussi que l'on détourne le
 cours de la rivière de *Dyle* , pour faire un canal
 qui conduira directement à *Malines* , & qui aura
 24. pieds de large sur 16. de profondeur.

E S P A G N E.

I. **V**U le peu de succès qu'ont eu toutes les
 propositions faites au Roi de Sardaigne ,
 pour l'engager à entrer dans quelque négocia-
 tion d'accommodement , le Roi a résolu de faire
 les plus grands efforts pour l'augmentation de
 son Armée en *Italie*. Sa Maj. la veut porter à
 quarante mille hommes , comme elle étoit en
 1741. Il y a à cet effet une nouvelle Ordonnance
 publiée , suivant laquelle on doit lever vingt-
 cinq mille nouveaux Miliciens ; & pour faciliter
 & accélérer cette milice , on veut prendre tous les
 gens sans aveu , ou voyageurs qui ne seront pas
 trouvés munis de Passeports des Gouverneurs ou
 des Magistrats des endroits d'où ils seront par-
 tis. On continué à faire partir toutes les semai-
 nes un convoi de cinq mille réaux pour cette
 Armée , & l'on a embarqué à *Barcelonne* des mu-
 nitions qu'on apprend être entrées dans *Genes*.

II. Le Roi a approuvé un projet qui lui a été
 présenté pour rendre navigable le *Guadalquivir* ,
 depuis *Cordoue* jusqu'à *Cadix* où il se jette dans
 la mer , & un autre qui rendra aussi le *Tage* navi-
 gable depuis le Château d'*Aranjuez* jusqu'à *Lis-*
bonne,

Bonne. Au moyen de cet arrangement les Barques & Batteaux qui viennent par ces deux rivières, pourront les remonter jusqu'auprès de *Madrid*, & y apporter en plus grande abondance que ci-devant, les vivres & les denrées nécessaires pour la vie, & la marchandise que fournit le commerce, au lieu que le transport s'en faisoit auparavant par des mulets. Il y a un troisième projet qui ne seroit pas moins avantageux pour *Madrid*, s'il venoit à être exécuté, c'est d'y creuser un lit dans lequel on feroit passer les eaux du *Doure*, en travaillant de même à rendre cette rivière navigable depuis sa source dans la *Castille-veille*, jusqu'à l'endroit où elle se décharge dans l'Océan Atlantique. Ces projets sont de Don Joseph de Caravajal de Lancastré, premier Ministre; il travaille à les rendre praticables, & n'épargne aucuns soins pour rétablir le commerce de ce Royaume, & le faire fleurir dans les endroits où il a été négligé jusqu'à présent.

On a des avis d'un affreux desastre arrivé à *Lima*, Capitale du *Perou*, par un tremblement de terre qui auroit renversé entièrement cette grande & riche Ville: si ces avis se confirment, on donnera le mois prochain le détail de cet accident.

Le *Portugal* ne présente rien d'intéressant ce mois-ci, si ce n'est que la Flotte de *Rio de Janeiro* & les Navires destinés pour *Maranhão*, ont mis à la voile le 14. Mai; & que le Duc de Sotomayor, Ambassadeur d'Espagne, reçoit des Courriers de sa Cour plus fréquemment que ci-devant; d'où l'on voudroit inférer qu'il y auroit sur le tapis quelque négociation entre les deux Cours.

ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
NORD, depuis le mois dernier.*

I. **R**ussie. Pour des raisons qui intéressent le service de cette Couronne, l'Impératrice-Czarine a jugé à propos de faire signifier aux Officiers du *Holstein* qui étoient encore au service du Duc successeur, que S. M. trouvoit bon qu'ils s'en retournassent incessamment chez eux. Cette signification qui leur fut faite dès le 25. Mars, a depuis été communiquée au Grand Veneur de Brédahl, au Chambellan Daker, à l'Intendant Kramer, à l'Intendant de la Venerie, & autres, de même qu'à leurs Epouses & Familles. Cet ordre de l'Impératrice a depuis été exécuté, tous les Officiers dont il étoit question, étant partis successivement pour retourner dans leur Pays, avec quelques gratifications pour subvenir aux dépenses de leur voyage. L'Impératrice s'est résolue sur cette espèce d'expulsion de ses Etats, à cause du peu d'attention que ces Officiers ont eu pour des avertissemens qui leur ont été plusieurs fois donnés, sur la manière dont ils devoient se comporter. Leurs charges sont présentement remplies par des Gentilshommes Russiens.

II. Le Comte de Keith, Felt-Maréchal, ayant au contraire demandé la démission des Emplois qu'il occupoit au service de Sa Majesté, elle lui a été accordée, quoiqu'avec regret, à cause des bons services qu'il a rendus. L'acte de cette démission lui a été envoyé par un Courier à *Riga*, d'où le Comte de Keith est parti depuis, pour entrer
appa-

apparemment au service de quelque autre Puissance.

III. Toutes les dispositions demeurent faites par rapport à la marche des trente mille hommes destinés à être employés aux ordres de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême & de ses Alliés. Le Général Bretlach & le Lord Hindford, Ambassadeurs des Cours de *Vienne* & de *Londres*, y ont dépêché des Couriers pour leur en donner part. Et s'il n'y a pas eu de contre-ordre, ces troupes sont en route depuis le 18. Mai, jour fixé pour s'y mettre, & pour se rendre à *Revel*, où l'on a équipé 22. Galères & quelques Bâtimens de charge pour leur transport. Mais quant à leur destination ultérieure, on est d'opinion qu'elles iront débarquer à *Lubec*. Une convention doit avoir été signée là-dessus par le Ministre de la Grande-Bretagne & ceux de l'Impératrice.

IV. Une Lettre du Grand Vizir que le Comte de Bestuchef-Rumin, Grand Chancelier, a reçue par un Courier de *Constantinople*, contient les plus fortes assurances de la part de ce premier Ministre de la Porte Ottomane, sur l'intention où est le Grand Seigneur d'observer inviolablement la paix perpétuelle & le bon voisinage entre les deux Empires, ajoutant, « que Sa Hau-
 » tessé désapprouvoit entièrement des courses
 » & des excès commis par les Tartares de *Nagaï* dans quelques endroits des Provinces limitrophes : Qu'elle avoit envoyé ordre au
 » Kan de *Crimée*, de punir les Murses qui avoient
 » permis cette licence ; & que l'on apporteroit
 » du côté de Sa Hauteïssé toute l'attention possible pour que la bonne intelligence mutuelle
 » ne fût troublée par aucun incident de quel-
 » que nature que ce pût être. »

A la vérité les nouvelles des frontieres de *Turquie* n'annoncent plus aucun mouvement de ce côté-là, mais que tout y est fort tranquille.

Une incendie arrivée à *Nerva*, y a consumé sur la fin d'Avril près des deux tiers de cette grande Ville.

S U E D E.

I. **L**A Diette des Etats de ce Royaume, dont on n'apprend pas encore la séparation, a donné son agrément à la conclusion d'une alliance défensive qui est conclue avec la *Prusse*: Mais comme il ne subsiste entre le Roi & les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas d'autres Traités que ceux qui regardent le commerce & la navigation de leurs sujets, on n'a pas bien informé le public le mois passé, en disant que la République des Provinces-Unies se trouvant attaquée par les François dans ses possessions, les Etats-Généraux espéroient que Sa Maj. Suedoise voudroit bien leur accorder les secours stipulés par les anciens Traités d'alliance & d'amitié qui subsistent entre les deux Etats; puisque les deux Etats ne sont liés par aucun autre Traité particulier, que celui du commerce.

II. Le Marquis de Lanmarie, Ambassadeur de France, a remis aux Ministres du Roi un Mémoire, ayant pour objet le renouvellement du Traité de subside entre cette Couronne & celle de France. Il a été résolu d'avoir sur ce sujet l'avis du Comité secret de la Diette, de la même maniere qu'on le lui avoir demandé par rapport au Traité d'alliance défensive qui vient d'être conclu avec le Roi de Prusse. Ce Traité sera rendu public dès que les ratifications en auront été expédiées par les deux Puissances.

III.

III. Le Medecin Blackwel , après avoir subi les différens genres de question en usage dans ce Pays , a confessé toutes les intrigues , les projets , les correspondances secrètes & autres choses , dans lesquelles il a prêté son ministère. La Commission Royale l'a jugé coupable de la plus grande trahison , comme s'étant prêté à des desseins qui menaçoient la constitution du Royaume d'un renversement total , aussi-bien que l'ordre établi pour la succession à la Couronne. En conséquence il a été condamné le 28. Mai à subir le supplice des Traîtres , savoir , d'être roüé vif , son cœur & ses entrailles arrachés & brûlés , son corps écartelé , & sa tête mise sur un piquet. Mais peut-être cette sentence aura-t-elle été adoucie.

A R T I C L E VIII.

Contenant les Naissance , Mariage & Morts des Personnes illustres , depuis le mois dernier.

I. **N***aissance.* La Duchesse d'Urfel , née Princesse de Lobkowitz , est accouchée heureusement d'un fils à *Luxembourg* le 11. Juin entre dix & onze heures du soir.

II. *Mariage.* Le même jour le Baron de Wetzel , Ministre Plénipotentiaire de l'Electeur de Baviere auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe , & étant revêtu du caractère d'Ambassadeur Extraordinaire , se rendit en cérémonie au Palais Electoral à *Dresde* , & y fit à Leurs Majestés Polonoises la demande solennelle de la Princesse Marie-Anne , en mariage par Son Altesse Electorale de Baviere. Le soir ce Ministre donna à cette occasion une fête dans le Jardin
Turc ,

Turc, l'un des Jardins du Roi, dont tout annonçoit une véritable magnificence Royale. La célébration du mariage se fit le 13. par procuration, & l'Hôtel du Baron de Wetzel fut superbement illuminé le soir.

III. *Morts.* Mr. Frederic-Jules de Schwerin, Général-Major d'Infanterie au service du Roi de Prusse, Commandant de la Ville de *Neiss* en Silefie, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie, est mort à *Berlin* le 11. Mai, âgé de 48. ans.

Don Antoine Maggioro, Conseiller de la Chambre-Royale du Roi des deux Siciles, est mort à *Naples* le 18. Il a legué 250. mille livres pour contribuer au progrès des Sciences & des Belles-Lettres.

Le 19. du même mois mourut à *Dettmold* le Comte Chrétien-Louis de la Lippe, qui étoit chargé de l'administration de ce Comté, pendant la minorité du Comte Régnant : Il avoit 69. ans.

La mort a élevé en *Ecosse* le Comte de Stair, Felt-Maréchal des Armées du Roi de la Grande-Bretagne. Ce Seigneur étoit fort connu par les Ambassades qu'il a remplies, ainsi que par les commandemens & les négociations dont il a été chargé. Sa Majesté Britannique a conféré au Lord Crawford, Pair d'Ecosse, le Régiment de Dragons-Royal Ecossois dont il étoit pourvû.

Mr. Duchesne que le Roi de France avoit déclaré Chancelier de *Brabant*, mourut le 30. à *Bruxelles* dans la 80. année de son âge.

Le Prince Royal Christian de Dannemarc, dont la Reine accoucha il y a deux ans, mourut le 3. Juin à *Copenhague*.

Messire Jean-François Leriger de la Faye, Colonel du Régiment Royal Comtois, & ci-devant

des Princes, &c. Juillet 1747. 77
 devant Secrétaire du Cabinet du Roi de France,
 est mort à *Genes* des blessures qu'il a reçues à la
 sortie du 21. Mai. Il n'avoit que 34. ans.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Juillet 1747.

ARTICLE I. <i>Contenant quelques nouvelles de Littérature.</i>	Page 3
ARTICLE II. <i>Hollande & Pays-Bas.</i>	20
ARTICLE III. <i>Grande-Bretagne.</i>	35
ARTICLE IV. <i>Allemagne.</i>	40
ARTICLE V. <i>Italie.</i>	50
ARTICLE VI. <i>France & Espagne,</i>	62
ARTICLE VII. <i>Nord.</i>	72
ARTICLE VIII. <i>Naissance, Mariage & Mort,</i>	75